ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᓇᓗᓂᖓᓂᒃ ᐃᓱᒪᓕᕆᔨᒃᑯᓂᒃ ᑲᑎᕕᒋᔭᐅᓂᒃ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

2008/2009

ᐊᖏᔪᒡᒐᕆᔨᒃᑯᓗᒃ ᑐᓴᖏᓂᔪᓂᒃ · RAPPORT ANNUEL · ANNUAL REPORT

Nunavik
ᓄᓇᕗᒻ
LABRADOR
ᓯᕗᓕᐅᔪ
QUÉBEC
ᐊᑫᑲᒃ
Ivujivik
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Puvirnituq
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuaq
Umiujaq
Kuujjuaraapik
Chisasibi
Kawawachikamach
Québec
Ottawa
Montréal
82°
78°
74°
70°
66°
62°
58°
54°
62°
60°
58°
56°
55°
54°
52°
50°
48°
46°
Mapping by Makivik RRDD, September 1995.

2008–2009

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐸᑎᓕᓴᐅᔪᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᖏᓐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᖅᔪᒍᒫᖏᐅᑎᓚᖅ ᑐᓴᖏᓐᓂᒃᑯᑦ
Rapport Annuel
Annual Report

ᐃᓗᓕᖅᑭᑦ 3

Table des matières 29

Table of Contents 55

100%

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK-KEAC, Case postale 930 / P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961 • Téléc. : 819-964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by:
Nancy Dea, Consultant

Traduction / Translation:
Paul Papigatuk (Inuttitut)
Expressions Boréales / Boreal Expressions (Français/French)

Photo de la couverture / Cover photo:
Photo: Stéphanie Benoit (*Kuujjuaq*)

Design / Production:
Etsetera Design Inc.

©2009 Comité consultatif de l'environnement Kativik

ᐃᓄᓕᖅᑭᑦ

ᓴᓪᓕᑎᑭᓂᖅ ᓇᓴᔪᑏᑦ 4
ᐊᖏᓚᔨᖅᑲᓪ ᐅᖅᑲᐅᔪᓴᖅᑭᑦ 5
ᑎᓕᔭᐅᒪᔪᑏᑦ 7
ᐃᓄᒃᑕᖅᑭᑦ 8
ᐊᓪᓚᕆᐊᖅ 10
- ᐃᓕᑕᖅᓇᐅᑎᖏᓚ 10
- ᖃᓄᓇᑕᐅᔭᒃᓯᑦ ᑐᖅᑭᑎᖏᓚ 11

ᓄᑎᒪᓂᑦ 12
ᑐᓴᐅᒪᖅᖃᑎᒌᓂᖅ 13
ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔨᑦ 2008-2009-ᒥ
- ᐃᓕᖏᓚ 23 JBNQA-ᒥ: ᐊᖅᑭᑭᒋᐊᓇᓂᖅ ᐃᓄᐃᑦ ᐃᓕᓴᐅᒪᖅᓯᓂᖏᑦ ᐱᖅᑭᓯᖏᓐᓂᓄᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᓇᓴᑎᖏᓐᓂᓄᑦ 1 ᐊᒪᒪᓗ 2 14
- ᐃᒥᖅᑕᐅᓱᖅᓄᑦ ᐃᒪᖅᓄᑦ 14
- ᓴᓂᖅᓄᑦ ᐊᐅᓕᑦᓭᓂᖅᓄᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐊᑐᓇᐊᓕᓕᑦᑕᓴᑦᓕᓕᐅᖅᖃᖅᓄᑦ 14
  - ᑭᓇᐅᔭᒍᑦ ᐅᑎᕐᑕᐅᔪᓐᓇᑐᑦ ᑐᑦᓴᔪᑦ 15
  - ᐊᑦᓴᓗᐊᕕᓂᑦ ᐊᑐᖅᓭᒪᔪᑦ 15
  - ᐅᖅᓭᓕᑎᕕᓂᑦ ᐊᑐᖅᓭᒪᔪᑦ 16
  - ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᑕᓂᑦ ᐃᖅᖃᑕᓂᐅᐃᑦ 16
- ᓴᑐᒪᒥᐅᓂᑦ ᓄᓂᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐅᒪᒪᔨᖅᓄᓂᑦ ᐊᑦᑐᑭᓐᓄᑕᖅᖃᖅᓄᓂᖅ 17
- ᓇᒃᖅᑐᐃᑦ 17
- ᐊᖅᖁᓂᓄᑦ ᐱᓕᑦᑕᓇᓂᖅ ᓄᓇᕕᒪᒥ 18
- ᐅᓴᖅᓂᓂᐊᑐᓇᓂᖅ 18
  - ᐃᐱᖅᑕᐅᓂᔪᐃᑦ ᐅᓴᖅᓂᓂᐊᖅᑎᓂᓄᑦ ᖃᓄᖅᓂᑦ ᓄᓇᑐᖅᓭᓇᓂᖏᑦ 18
  - ᐅᓴᖅᓂᓂᐊᖅᑎᓂᓄᑦ ᖃᓄᖅᓂᖅ ᓄᓇᕕᒪᒥ 18
  - ᓯᑲᓂᓕᐅᑕᑎᑕᒪᔪᓂᓄᑦ ᐊᓕᑎᒥᐅᑕᓂᓄᑦ ᖃᓄᐅᓴᓇᑕᑦᑎᓂᑦ 19
- ᓯᓚᐅᑦ ᐊᓯᑦᐳᑦᓭᐊᓂᖏᓚ 19
- ᐊᓕᑎᓕᓚᓂᖅᒥᓄᑦ ᐱᓚᓱᔪᑕᐅᔨᓕᑦ 19
- ᑕᖅᖃᔪᑦ ᓱᑲᓂᖅᓄᕐᑕᑦ 20
- ᐊᑦᓭᑎᐅᑦ ᐊᑦᓭᕕᖏᓚ 20
  - ᑐᖅᓱᖏᓐᓂᑦ 20
  - ᐃᑦᓯᓕᐅᑕᖅᓄᑦ 20
  - ᐃᓚᐅᔨᓕᑦ 20
  - ᐊᑦᓭᑎᕐᒪᓚᓗᒃ 20

ᑐᖅᑭᒐᓂᖅᑭᑦ, ᐱᓚᓱᐊᖅᑕᖅᑭᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐱᓱᒪᔭᖅᑭᑦ 21
ᓴᓚᐅᔭᓕᓚᐅᑎᓂᓄᑦ ᐅᖅᓄᓴᑐᓂᑦ 25

ᓄᓪᓕᑎᑭᑎᓂᒃ ᐃᓕᓴᕆᓪᓕ

MAMR ..... ᒥᓂᔪᑕ ᓄᓇᓕᓕᒫᖅᐱᐊᖅᓄᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᓄᓇᓕᓕᓇᓂᕐᒧᑦ

COFEX-N ..... ᑲᑭᒪᑐᖅᓄᑦ ᐊᑭᑎᓕᓇᓂᖅᓄᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓯᖏᓐᓄᐊᑎᓕᓇᓂᖅᓄᑦ ᖁᑎᖏᑭᓂᒧᑦ ᑲᑎᓚᐅᖅᑎᓪᓗᒍ

DFO ..... ᐱᓇᓯᐊᖅ ᐃᖏᓴᖅᓂᐊᐊᖅᓂᖅ ᐊᒃᓚᓗ ᐃᒪᖏᕕᓇᓂᕐᒥᖅ ᑲᓇᑕᒥ

EC ..... ᐊᑭᑎᓕᓇᐅᖅᓄᑦ ᑲᓇᑕᒥ

EPM ..... ᒪᖅᑐᐅᐊᒥ ᐃᓕᖅᓂᐊᐊᖅ ᐳᓕᑎᐊᖅᓱᖅ

HFTCC ..... ᐅᒪᔪᖏᓂᐊᓂᖏᒥᖅ, ᐃᖏᓴᖅᓂᐊᓂᖏᒥᖅ, ᐊᒃᓚᓗ ᒥᑭᒋᐊᖏᓂᐊᓂᖏᒥᖅ ᑐᑭᒧᐊᑦᑎᓂᐅᕆᑦ ᑲᑎᒪᓕᖅᑎᑦ

JBACE ..... ᖃᒪᑦ ᐯᒥ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᖏᓐᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᖅᑎᑦ ᐊᑭᑎᓕᓇᓂᖅᓱᒃ ᐱᑦᔪᑎᑎᓕᐊᒍ

JBNQA ..... ᖃᒪᑦ ᐯᒥ ᐊᒃᓚᓗ ᑯᐯ ᑕᖏᖅᓴᓂ ᐊᖅᑭᖏᑲᑎᑦᓂᓂᖅ

KEAC ..... ᑲᑎᐃᖅ ᐊᑭᑎᓕᓇᓂᖅᓄᑦ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᖏᓐᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᖅᑎᑦ

KEQC ..... ᑲᑎᐃᖅ ᐊᑭᑎᐅᑉ ᐱᐅᓂᖅᓴᓂᖅ ᑲᒪᓇᓂᑦᑎᖅᑭᑦ

KRG ..... ᑲᑎᐃᖅ ᓄᓇᓕᓕᒫᑦ ᑲᑭᒪᖅᓴᑦ

MDDEP ..... ᒥᓂᑕᖅᓄᑦ ᒪᑭᑕᔭᑦᓗᐊᓂᖅ ᐱᑭᓕᓀᑎᑦᓂᓂᒥᓄᑦ, ᐊᑭᑎᒍᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᒥᖏᓯᐊᓂᖏᓐᓄᑦ

MRNF ..... ᒥᓂᑕᖅᓄᑦ ᓂᓪᒥ ᐱᑭᓕᓀᓄᑎᓕᓇᓂᖏᓐᓄᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᐅᒪᔪᖏᓕᓇᓂᖏᓐᓄᑦ

MTQ ..... ᐃᖅᑎᖏᔪᑎᓕᓇᐅᖅᓄᑦ ᓄᐯᖅᒥ

TE ..... ᑭᓇᐅᔭᖏᑦᑎᓂᑦ ᐊᑭᑎᒍᑦ

ᐊᓐᓚᔨᖅᑲᓴᐅᑦ ᐅᖅᑲᐅᓂᓐᓂᑦ

ᐃᓗᓐᓭᓂᒃ ᐃᓂᒪᓗᓂᓂ ᓄᓇᓕᒥ ᐱᓂᐊᖅᓂᖅ. ᐁᓇᓂᐅᑎᓪᓗᒍ ᑕᓚᓂ ᐊᖅᑭᒍᓕᐅᖅᑐᑦ, ᑲᒪᒋᓚᓐᓚᑦ ᐱᖁᖅᑲᐅᓪᓚᕐᓂᖅᑐᑦ ᓂᓪᓕᐹᑎᖁᑭᓂᓂ ᐃᓂᒪᓗᑎᑎᓂᖅ ᐊᒥᓂᓗᐊᖅᑐᓗᓗᐃᑦ ᖃᐅᔨᓗᐊᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑲᓐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑲᓐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴ

ᐱᑭᐊᓕᐅᔨᑦᓂᓂᓄᐅᓪ ᑲᑎᒪᔨᑦᑎᓄᓪᑦ 2005-ᖏᔪᑎᑦᓗᔪ, ᐃᓐᓂ ᐊᑯᓂᐅᖏᖏᑎᑐᐊᐱᖅ ᐊᑐᖅᑐᓂᒃᑯᓂᓂᖅᑐᓂᓂᖅᑐᐊᓂᐅᔨᔨᖅ ᐊᐅᑎᓕᓂᔨᑎᑲᑦ, ᑲᑎᒪᔨᑦᑎᓄᑐᐊᓐᓄᐅᐅᖏᑦᑐᖅ ᓄᓇᓕᓐᓄᓚᖅ ᓄᓇᓪᒪᐃᐅᓪ. ᐃᓐᓂ ᐃᓇᑦᓂᓂᖅᑲᑦᑎᓐᓂᓂᖅ, ᖃᐅᔨᓐᓄᓂᖅᑲᑦᑎᓐᓂᓂᖅ ᓂᓪᓕᐊᓂᓂᖅ ᐊᑐᖅᑐᓂᓂᖅᑲᑦᑎᓐᓂᓂᖅ ᐃᓐᓂ ᐊᐅᑦᑎᓐᓂᓂᖅᑲᑦᑎᓐᓂᓂᖅ ᐊᑐᖅ

ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑲᓵᑦ

KEAC-ᓂᑦ ᒪᑭᑕᐅᓯᒪᖅᑦ ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐃᓕᖏᓂᒃ 23-Γᒃ JBNQA-Γ ᐊᒡᒪᓗ ᐊᐅᓪᓚᑕᐅᖅᑦ ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐊᕐᑎᐅᓴ ᐱᐅᓂᖏᓐᓂᒃ ᐊᓯᔪᕐᒥᒃ (R.S.Q., c. Q-2) ᐊᒡᒪᓗ ϟᔪᐠ ᐯᒥ ᐊᒡᒪᓗ ᔪᐯᒃ ᑕᖅᖏᓂᓂ ᓄᓇᓕᑐᖅᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑦ ᐅᖅᑭᑎᑦᓯᓂᐅᓴ ᐱᓯᔪᖏᓂᒃ (S.C. 1976-1979, c. 32). KEAC-ᓂᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᐅᓱᓯᓱᑎᒃ ᑎᒥᐅᓴᑦ ᐊᑦᑐᐊᓱᑎᒃ ᖃᒪᓴᑦᓴᓂᑦ ᒪᓕᒐᓂᑦ ᐱᑦᔨᑎᖅᑲᓱᑎᑦᓗᓗ ᓱᓇᑐᐃᓐᓇᓂᒃ ᐊᑦᑐᐊᔨᓂᒃ ᐊᒡᒪᑎᒃ ᐊᓂᐃᓗᓂ ᓴᐳᒥᐅᖅᑎᖅᑐᓂᒃ ᓄᓇᕐᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ. ᑌᒣᑦᑐᒍᒥᒃ, ᓂᓕᕐᑕᑦᕿᐅᔨᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓕᑦᓴᑦᑐᓱᑎᒃ ᐅᖅᖃᖅᑐᐅᓂᖅᑎᒍᑦ ᒪᒋᒃᓱᓂᑦ ᐅᓇᒪᓗ ᐊᒡᒪᓗ ᐅᑭᐅᖅᑦᑕᑐᐅᑦ ᓄᓇᓕᖅᑐᖅᓗᓂᑦ.

KEAC-ᓂᑦ ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑎᑎᖅᑎᑦ ᐃᒣᓕᖅᓱᑦ:

- ᑲᒪᔨᐅᓂᖅ ᐊᑭᑎᓕᓇᓂᒃᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓴᐳᒥᒋᓂᒃᓂᑦ ᒪᓕᑲᖅᑭᑎᓂᒃ ᒪᑭᑕᐅᒪᔨᔪᓂᒃ ᒪᓕᑦᓯᑎᒃ ᐃᓕᖅᓂᒃ 23-Γᒃ JBNQA-Γ;

- ᐃᓱᒪᓕᐅᑦᑎᐅᓂᖅ ᑲᑭᒪᒃᓂᓗᓂᑦ ᐱᑦᔪᑎᖅᑲᓗᑎᒃ ᐱᒡᒪᓇᖅᓂᒃ ᑲᒪᒋᑕᐊᓕᖅᓂᒃ ᐊᑦᑐᐊᔨᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᓱᓂᑦᓱᒍᑦ ᐊᑦᑐᐊᓕᓇᓂᒃᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓴᐳᒥᒋᓂᒃᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᓄᓇᒥᒃ ᐊᑐᑦᓂᒍᑦ ᒪᓕᑲᖅᑭᑎᓂᒃ;

- ᓯᖅᓂᓂᐅᓂᖅ ᐊᑐᑦᓯᐊᓂᖅᑎᖅᓂᒃ ᐊᑦᑐᑎᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓯᑦᓚᔪᑎᓂᒃ ᑲᖅᖁᔪᓇᖅᑐᐅᑦᑕ ᐊᒡᒪᓗ ᖃᑎᖅᑎᖅᓂᒃ ᑕᒪᓐᓂ ᓄᓇᒥ;

- ᐁᖅᖃᑎᐊᖅᑎᓂᒃ ᓄᐃᖅᓂᐅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗ ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖅ ᐁᖅᖃᑎᐊᖅᑎᑦᓴᓂᒃ ᓄᐃᑕᐅᔪᒪᔨᓂᒃ ᐱᖓᑦᓯᐅᑎᔨᓄᑦ ᐱᑦᔨᑎᖅᑲᓂᑦ ᐊᑦᑐᑎᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓯᑦᓚᔪᑎᓂᒃ ᖃᑎᖅᑎᖅᓂᐅᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᖃᑎᖅᑎᖅᓂᒃ ᑕᒪᓐᓂ ᓄᓇᒥ;

- ᐃᓱᒪᓕᐅᑦᑎᐅᓂᖅ ᑲᑭᒪᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ KRG-ᓂᓄᑦ ᖃᖅᖓᓕᒫᖅ ᐱᖅᖁᔪᑎᓯᓪᓚᑦ ᐅᕐᓂᓪᓕᐊᓂᒃ ᐁᖅᖃᑎᐊᖅᑎᓪᓕᓴᓪᓚᑦ ᐱᓯᔪᖏᓂᒃ, ᓴᓕᑦᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᑐᑭᒧᐊᔪᑎᓂᒃ ᐊᑦᑐᐊᔨᓂᒃ ᓯᓕᐅᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᒃᓂᑎᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᓄᓇᐅᑦ ᐊᑐᑦᓂᖅᓱᓂᑦ;

- ᖃᑎᖅᑎᖅᑕᐊᓯᓂᖅ ᐱᓯᔪᖏᓂᒃ, ᓴᓕᑦᓂᒃ, ᑐᑭᒧᐊᔪᑎᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐊᓪᓚᓕᓇᓂᐅᓂᑦ ᐱᓯᑭᓯᖅᑭᓂᒃ ᐊᑦᑐᐊᔨᓂᒃ ᓯᓕᐅᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᒃᓂᑎᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᓄᓇᐅᑦ ᐊᑐᑦᓂᖅᓱᓂᑦ.

KEAC-ᓂᑦ ᐱᓪᓗᔪᑎᐊᓕᑎᔪᑦ ᐃᑲᔨᑭᓕᓂᖅᑎᒃ ᓄᐃᑕᑭᓯᔪᓐᓚᑦ ᐅᑭᐅᖅᑦᑕᑐᐅᑦ ᓄᓇᓕᖅᑭᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ KRG-ᓂᓄᑦ.

ᑐᑭᑦᓂᓕᒫᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᖃᓄᐃᓕᓂᔪᔪᑎᓕᒫᑦ KEAC-ᓂᑦ ᐁᖅᑭᑕᖅᑭᑦ ᑐᔨᑕᐅᑎᓯᖅᑭᑦ ᑲᑭᒪᓂᑦ ᔪᐯᒃᑎ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᓄᓇᓕᖅᑐᖅᓗᓂᑦ ᓄᓇᓕᓕᒫᓂᓕᓂᑦ ᑲᑭᒪᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᔨᖅᑭᓂᑦ, ᖃᖅᐳᓕᔪᑎᓂᑦᓴᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᓇᒻᒪᒍᑦᑐᐃᓐᓇᖅᑐᒃ ᐊᐅᓪᓚᑕᐅᑎᔨᓄᑦᓴᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᒃᓂᑎᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓂᑦ.

ᐃᓄᒃᑎᖅᑎᑦ

KEAC-ᓂᒃ ᐱᖓᓱᐃᓕᓴᕐᕿᖓᓕᒫᓂᖅ ᑎᒥᐅᖅᑦ ᐃᓐᓇᓱᒪᓕᒫᓂᖅ ᖃᓄᐅᖓᖓᑎᔾᔪᓄᑦ ᑎᓪᓗᒡᓗᐊᓂᒃ ᑕᐅᔾᓴᓕᐅᓱᓂᒫᓂᖅᓯᓐᓂᖅ ᐃᓱᒪᒥᐅᑕᐅᓕᒫᓂᖅ ᐊᑐᐊᔨᖓᑎᓐᓄᑦ. ᑲᑎᒪᓂᑦ ᑲᓇᑕᒥ ᐊᒻᒪᓗ ᓂᐯᒻᒪ ᐊᒻᒪᓗ KRG-ᓂᑦ ᐊᐃᓂ ᑎᒍᔪᐊᓱᓱᑦ ᐱᖓᓱᓂᖅᑎᓂᓂᖅ. ᐊᖏᔪᒡᒎᑕᐅᒃ ᓇᓕᑭᑦᑕᐅᒥᒃ, ᐊᐃᓂ ᐊᑐᐊᖓᖏᑎᑦ ᑎᒍᔪᐊᓱᓱᑦ ᐊᖓᔪᓂᖏᓐᓇᖅᑐᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᖓᔪᓂᖏᓐᓇᖅᑐᓄᑦ ᑐᖓᓕᓴᕐᒥᒃ ᑕᒪᖅᓯᒪᓂᖅ ᐃᒪᓗᐊᓂᖅ ᑕᒪᓐᓇᖅ 23.5.5-ᒥ –ᒥ.

ᑎᓯᒪᐱᓇ 2008-ᒥ, ᑲᓇᑕᐅᓵ ᑲᖏᒪᖓᒡᑕ ᐃᓕᐅᑎᑕᖓᓕ ᓴᓵᑦᑦ ᓂᔨᓐᖅ-ᐱᓵᑦᓴ ᓄᖅᑲᕐᓴᓇᕐᓂᐅᔪᓐᓇᖅᖅ KEAC-ᓄᓂᒃ. ᓴᓇᐊᓇ 2009-ᒥ ᓱᑦᓯ ᑎᐃᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓐᓇᖅᖅ ᓄᐅᐊᓄᐅ ᔭᕐᐊᐊᑎᑐᖅ KEAC-ᓄᓇᑦ. ᐊᓄᓂᐅᓂᔭᕐᖅ KRG-ᓄᑦ ᐃᓕᓴᕆᓚᐅᖅ ᑎᐃᓕ ᐅᖓᐱᒪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇ ᐊᖓᕆᔨ ᓄᖅᑲᕐᓴᐅᓕᐅᑎᓕᕆᔨᒃ ᐅᖓᐱᒪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓂᖅᓯᓐᓂᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᒡᓗ ᐅᓴᐃᖅᑐᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓐᓇᖅᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐅᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓐᓇᖅᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓐᓇᖅᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐅᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓐᓇᖅᑕᐅᓕᐅᔪᓐᓇᖅᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃ

ᑲᑎᒪᓕᑦ ᑎᑭᒍᑕᐅᒪᔪᑦ ᔨᐯᑲᑦ ᑲᓇᒪᖏᓂᑦ

ᔭᐣ ᔨᑐᐊ ᐱᖏᐗᓂᓵᕆᐅᔪᖅ ᐊᒪᒐᓗ ᐃᓕᓴᕆᖏᓂ ᔨᐯᑲᑦ ᐱᖏᐗᓂᓵᓕᑦ ᑲᑐᑐᐊᑎᓂᑦ ᐊᑐᓕᕆᔨᑎᑎᕆᖏᓂ ᑲᓇᓕᕆᔨᓂᑦ ᑲᑐᑐᐊᑎᓂᑦ ᐃᓐᓇᐅᑉᐸᓂᑦ ᐊᒪᒐᓗ

ᐊᓯᓪᓚᕆᑲ

KEAC-ᓄᑦ ᐊᓯᓪᓚᕆᑐᑦ ᑕᒪᓕᕆᓂᖅᓴᖅ ᓄᑦᓯᐊᒍᒧᑦ, ᓄᓇᕆᒪᑦᑎ. ᖃᓄᐃᓕᓚᒧᓂᖅᖃᖅᖁᑦᑕᑦ KEAC-ᓄᓇᑦ ᑐᖏᖅᑕᐅᔪᓂᑦ ᖃᐅᔨᒪᓇᕈᑎᖅᑎᑦ ᐃᒪᓕᖅᓱᓂᑦ:

ᑌᒃᓄᐊᓕᓵᑦ ᐊᓯᓕᓕᒍᑎᑦ KEAC-ᓄᑦ ᑐᑭᒡᓕᓂᖅᑎᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᓕᓕᕐᓂᓄᖅᑎᓂᒃ ᑎᒍᒥᐊᖏᑦᑕᐅᓴᑦ ᐊᓯᑕᑎᒻᒪᓚᒪᑦ, ᒡᓗᓇ ᕿᓚᑎᐅᓴᒍᑦᓯᓕᓂ ᑎᑎᒥᐅᑦ ᑲᖏᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᓕᓴᓄᑎᓂᕐᓂᓗ ᑲᖏᖅᑎᓂᕐᓂᒃ, ᖃᐅᔨᓴᖅᑐᓂᒃᓂᒃ, ᖃᖏᒍᑦᑕᒪᓕᖏᓂᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᑕᒪᓂᒃ ᑲᖏᖅᑎᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑲᖏᖅᑎᓂᖅᓯᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᖃᒪᓕᕐᓂᐊᕐᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑭᓇᐅᔨᓴᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑎᓂᒃᓂᒃ. ᐊᓯᒪᓕᒪᓚᑦ ᐃᓱᐊᓕᓕᑎᖅᑐᑦ ᑲᙰᑦ ᑐᑭᒍᐊᑎᖅᑎᓂᒃᓂᒃ, ᒪᓕᓚᓕᖅᑎᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᖏᓕᖅᑎᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓪᓗᐅᒪᓕᒍᑎᓂᖅᑐᑦ ᐊᖏᔪᒃᑯᑦ. ᐊᓯᒪᓕᒪᓚᑦ ᑲᓇᕐᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓪᓗᐅᒪᓕᒍᑎᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᑭᒋᓐᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᑕᒪᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓪᓗᐅᒪᓕᒍᑎᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ. ᐊᓯᒪᓕᒪᓚᑦ ᑲᓇᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑎᓂᒃᓂᒃ, ᓚᒃᓴᓕᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᖏᓕᖅᑎᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓪᓗᐅᒪᓕᒍᑎᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ. ᐊᓯᒪᓕᒪᓚᑦ ᑲᓇᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑎᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ KEAC-ᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᐅᑦᓴᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥᓂ, ᓄᐯᑦᓄᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᑲᓇᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑎᓂᒃᓂᒃ, ᐊᒻᒪᓗ ᓄᓇ ᐱᑎᑦᓯᖅᑎᓂᕐᓂᐊᕐᓂᒃ ᐱᓕᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑎᓂᒃᓂᒃ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓪᓗᐅᒪᓕᒍᑎᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᓯᐅᓚᓐᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᑕᒪᓂᒃᓂᒃ ᐊᓯᐅᓚᓐᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᐅᓚᓐᓂᖅᑐᓂᒃᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓯᑕᒪ

ᖃᓄᓇᑕᐅᔭᓄᑦᔨᑦ ᐅᓄᔨᐃᐃᖏᓐᓇᒃ

KEAC-ᔨᑦ ᖃᓄᓇᑕᐅᔪᑦ ᐱᑐᕐᖏᓐᓇᑎᒍᑦ ᐅᓄᔨᐃᐃᓕᓂᓄᑦ ᑕᔨᔪᕐᑕᐅᒍᓐᓇᑕᑐᒥᓄᑦ ᐅᕐᓂ www.keac-ccek.ca. Ċᓐᓇ ᐅᓄᔨᐃᐃᑎᕐᖏᓄᑦ ᐊᑐᕐᕿᐅᔪᖅ ᖃᓄᖅᑕᓇᓐᑐᑦ, ᐅᐃᒍᐃᐃᑎᑐᑐᓗ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᓗᑦᑎᑐᑦ.

ᑕᓪᓕᓂ ᑕᔨᒍᓐᓇᑐᓂ ᓯᐅᑦᓂᓂᑕᒪᓕᓂᓄᑦ KEAC-ᔨᑦ ᐊᕐᕿᒍᒪᑦᓴᓯᐅᐃᓂᓄᑦ ᑐᕐᑎᑎᓂᓯᔨᓂᓂᓂᕐᖑᓂᓄᑦ, ᑲᑎᒪᐅᐃᐃᓴᓂᓄᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᖃᓄᖅᑕᓇᓐᑐᑦ ᐅᓄᔨᐃᐃᓕᓂᓄᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᓗᓐᓂᓄᑦ ᐊᐅᓚᑦ ᖃᓄᖅᑕᓇᓐᑐᑦ ᐊᐅᓚᑦ ᐃᓗᓐᓂᓄ

ᑲᑎᒪᓂᖅ

ᐅᓇᓗ 1, 2008 ᐊᒻᒪᓗ ᐃᖅᑦ 31, 2009 ᐊᑯᓐᓂᖏᓐᓂ KEACᓄᑦ ᓯᑕᒪᕐᓂᑯᑎᑲ ᑲᑎᒪᖁᑦᑕᒥᐅᔨᔪᑦ ᑌᒣᑭᐊᖁᑦᑎᑎᑕᐅᓂᖏᓪᓕᑦ JBNQAᒧᑦ ᒪᓕᖅᓯᒪᔪ. ᑕᒪᐃᑯᐊ ᑲᑎᒪᓂᖏᑦ ᐊᑐᖁᑦᑕᒥᐅᔨᔪᑦ ᐅᓪᓗᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᓄᓇᓂ ᐅᖁᑦᑕᐅᓯᔨᓂ ᑕᒪ:

116-ᕕᒍᑎᑎᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ:ᔪᓐ 15-17, 2008, ᓄᓇᖁᔨᐊᒍᑦ ᒥᖁᒍᐃᐅᓯᖁᒥ ᐱᖓᒍᐊᓗᓐᓂ, ᓄᓇᕕᒻᒥ
117-ᕕᒍᑎᑎᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ:ᐅᐱᑐᐱᐊᓇ 8-9, 2008 , ᒪᓐᑐᐱᐊᒥ
118-ᕕᒍᑎᑎᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ:ᕆᓄᐊᓇ 15-16, 2009 ᑯᐯᒃ ᓯᑎᒥ
119-ᕕᒍᑎᑎᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ:ᐃᑦᑕ 26-26, 2009, ᑰᑦᔪᐊᒥ

ᑲᑎᒪᓴᑦ ᓄᐃᑕᔪᑦ ᐅᓄᖁᓂᖏᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑎᖏᑦ ᑌᒃᑯᓂ ᑲᑎᒪᓂᖁᔭᑦ ᐃᑎᖁᑕᑐᕕᓂᑦ ᓄᐃᑕᔪᑦ ᐃᓯᕕᒍᑎᑎᒥ 1-ᒥ.

ᐃᓯᕕᒍᑎ 1
KEACᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᖏᑦ 2008-2009-ᒥ:

116-ᒥᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ		**117-ᒥᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ**		**118-ᒥᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ**		**119-ᒥᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅ**	
ᑲᑎᒪᔨᑦ ᐅᓄᖁᓂᖏᑦ		ᑲᑎᒪᔨᑦ ᐅᓄᖁᓂᖏᑦ		ᑲᑎᒪᔨᑦ ᐅᓄᖁᓂᖏᑦ		ᑲᑎᒪᔨᑦ ᐅᓄᖁᓂᖏᑦ	
KRG:	2	KRG:	2	KRG:	1	KRG:	1
ᐅᓇᑕ:	3	ᐅᓇᑕ:	3	ᐅᓇᑕ:	2	ᐅᓇᑕ:	1
ᑯᐯᒃ:	2	ᑯᐯᒃ:	3	ᑯᐯᒃ:	3	ᑯᐯᒃ:	3
ᖁᒪᓐᓇᖅᑐᑦ ᓇ. ᔨᖏ, KRG		ᖁᒪᓐᓇᖅᑐᑦ ᓗ. ᑯᔨ, KRG ᐱ. ᕿᖏᐳ, EPM ᐃ. ᕿᐱᓄ, EPM		ᖁᒪᓐᓇᖅᑐᑦ ᓗ. ᑯᔨ, KRG ᐊ. ᑎᓕᑉ, TE		ᖁᒪᓐᓇᖅᑐᑦ L. ᑯᓚFᓵ, KRG F.ᐅᖏᓄ, KRG ᑭ. ᑭᐅᔪᓵ, KRG ᐊ. ᐳᓚᑯᐊᑦ, KRG ᕆ. ᑯᕐᓚFᐃᓵ, KRG	

ᑕᑯᐱᖅᑎᑦ: ᑲᑎᒪᐅᑎᕕᓄᓄᑦ ᐊᑐᖁᓕᐊᖏᓐᓇᒪᓂᕐᓂᑦ 116-ᒥᒃ, 117-ᒥᒃ, 118-ᒥᒃ ᐊᒻᒪᓗ 119-ᒥᒃ ᑲᑎᒪᓂᖅᓄᑦ KEACᓄᑯᓂ.

ᑐᓴᐅᒪᖅᑎᑭᓐᓂᖅ

ᐱᖅᓯᐅᖅᔪᑦ ᑲᑎᒪᓕᐊᕐᓂᖅᑭᑎᑦ ᑕᖅᑭᖅᓴᓯᑎᑲᑦ KEAC-ᓂᑦ ᐃᓕᐅᔨᔪᑎᖅᑭᓐᓂᒃ ᑲᔪᓯᖅᑭᓐᓇᓕᐅᔨᔭᑦ ᖃᑎᖅᑭᐅᓂᒡᓗᒃ ᐊᑦᓴᐅᖅᑕᑦᑐᓂᒃ ᑲᒪᔨᑎᑎᐊᓕᓐᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓕᖅᑭᓐᓂᒃ ᔪᒻᒪᓐᓂᐅᔨᔪᓐᓇᑦ. Ċᒃᔪᐊ ᑲᑎᒪᓴᐅᐃᑦ ᒪᔪᐊᖅᔪᐅᔨᔭᑦᑐᑦ:

- ᑲᑎᒪᓴᐊᐃᑦ ᐱᑦᔨᐊᑎᓂᑦ ᐊᑭᑎᑎᒃ ᐱᐅᓯᑎᐊᖅᑎᓯᓂᒃᔪᑦ ᐱᓇᓯᔪᑎᓂᒃ ᓄᓇᕕᐅᓂᒃ 1 ᐊᒻᒪᓗ 2 JBNQA ᐃᓕᖅᓴᓂ 23-ᒥ;
- ᑲᑎᒪᓴᐊᐃᑦ ᐱᑦᔨᐊᑎᓂᑦ ᐃᑦᖃᑭᒋᐊᖅᑎᓯᓂᖅᑎᑦ ᓇᓴᑎᓂᒃ 1 ᐊᒻᒪᓗ 2 JBNQA ᐃᓕᖅᓴᓂ 23-ᒥ;
- ᐊᑦᓕᕕᓕᓂᒃᔪᑦ ᑲᑎᒪᓴᐊᐃᑦ.

ᐊᒥᓯᐃᓚᓐᓂᒃ ᐅᖃᓕᒪᑎᒃᔪᑦ ᑲᑎᓕᓂᓂᒃ ᐊᑐᖃᑦᑕᓕᐅᔨᔪᑦ KEAC-ᓂᑦ ᑲᑎᓕᑐᐃᓐᓇᖅᑕ ᐊᐪᓂᖅᑭᓐᓂ ᐅᖃᐅᔾᔨᒪᑎᑦᑕᓯᓯᑦ ᑲᓇᑕᒥᓂᒃ ᐅᓪᓗᕆᓂᖅᑕ ᐅᔾᔨᓴᓕᖅᑭᑦ ᓂᐲᑦᑎᐊᓕᓐᓂᒃ; ᑲᑎᒪᓴᑦ ᑲᑎᒪᔭᓐᓇᖅᓱᓗᑎᒃ ᐅᓄᖅᓇᒥᐊᓕᖅᑭᑦ ᓂᐲᑎᖅᑭᓐᓇᖃᑦᑕᓕᐅᔨᔪᑦ.

KEAC-ᓂᑦ ᐊᑦᓕᐃᖅᑭᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓐᓇᓕᐅᔨᔪᒪᒥᔪᑦ KRG-ᓄᓇᓂᑦ, ᒪᑭᕐᐃᒍᑦ, ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᒥᐅᑦ ᓄᓇᓕᖅᑭᓐᓄᓂᑦ, MDDEP-ᓄᓇᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓯᓚ JBACE-ᓄᓇᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ HFTCC-ᓄᓇᓂᑦ ᐊᑦᓕᐃᖅᑭᓐᓄᓂᑦ, ᐁᑦᑐᑐᑎᖃᑎᑦᑕᓯᓯᑦ ᒥᑦᓯᓚᓐᓂᒃ ᖃᐅᔨᒪᓕᑦᔪᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑕᐅᑦᓯᓄᓂᑦ ᐱᑎᖅᑭᖅᑎᑦᑎᓕᓐᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓐᓇᖃᑦᑕᓕᐅᔨᔪᑦ ᐱᑎᖅᑭᖅᑎᑦᑎᓕᓐᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᖅᑭᓐᓇᖃᑦᑕᓕᐅᔨᔪ

ᐱᓇᓱᐊᕐᑕᐅᔪᑦ 2008-2009-ᒥ

ᐃᓕᖅᑲ 23 JBNQA-ᒥ

KEAC-ᓂᑦ ᕿᑎᕐᕈᓕᐅᔪᓕᑦ ᐊᑐᕐᑎᑕᐅᓂᖅᓱᓂᖅ JBNQA ᐊᖅᑭᕐᖄᑎᑦᓂᓂᐅᑦ ᐊᕐᑎᒥᓗ ᐃᓇᖅᓂᖅ ᓯᓚᖃᒍᑎᓂᖅ ᕿᑎᕐᕈᓂᖅᓯᓂ ᐱᕐᕈᓂᖅᓱᓂᖅᓯᒥᑐᓂᖅ ᐊᑐᕐᑎᑕᐅᓂᖅᓱᓂᖅᓯᒥᑐᓂᖅ ᓯᑐᓂᖅᓱᓂᖅᓯᒥᑐᓂᖅ ᐅᖅᑭᑎᑦᓴᐅᑎᓂᖅᓯᒥᑐᓂᖅ ᐱᕐᕈᓂᖅᓱᓂᖅᓯᒥᑐᓂᖅ ᐊᑐᕐᑎᑕᐅᓂᖅᓱ

ᑕᓐᓇ ᑭᓇᐅᔨᖏᖅᑎᑦᓱᒍᑕᐅᒪᓪᒡ ᑌᒃᓄᐊᓂᓐᖓᓐᓇᖅ ᓄᓇᓕᓂᒧᓇᓪᒡ ᒥᐅᓂᔪᓕᓂᑎᐅᔨᔪᓂᒃ ᐊᐯᒃᒥ ᐱᖅᖁᒍᑦᓱᒍᑎᑦᓴᖏᖅᑎᑕᐅᔨᔪᓂᒃ ᔪᑦᓇᔪᒪᒍᓂᒃ.

2004-ᒥ, KEAC-ᓄᑦ ᐱᓇᔪᑎᓱᔪᓇᐅᔨᔪᓯᑦ ᐊᑭᑎᓕᓇᓰᑦ ᑎᒥᖏᑉᓂᒃ PESCA Environnement-ᓄᒃ ᑕᓄᐊᔪᓂᐊᑎᓕᒫᑦ ᐅᓪᓗᒥ ᖃᑭᒪᓄᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᑎᓯᒪᐅᔨᔪᓯᑦ KEAC-ᓄᑦ ᖃᐅᔨᒪᔭᕐᓂᒃ ᑐᓴᖅᑎᓱᐅᑎᒥᔪᑦ ᐅᓄᓇᖖᓄ ᖃᐅᔨᒪᓄᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓇᓕᓕᔪᓂᑦᑎᓂᒃ ᑕᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓇᓕᓕᔪᓂᑦᑎᓂᒃᓴᖅᓂᒃ ᑕᒫᓂᒃ ᓄᓇᓕᓐᓂᒃ. ᑕᑯᐊᑐ ᑐᓴᖅᑐᓂᒃ ᐱᓪᓚᓇᔪᑎᓂᓕᒫᑦ ᖃᐅᔨᒪᓄᓂᒃ ᓴᖅᑭᑎᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓇᓕᓕᔪᓂᑦᑎᓂᒃᓴᖅᓂᒃ ᑕᒫᓂᒃ. ᑎᓂᔨᒧᑦᓴᖅᑎᑦᓱᒍᑎᓯᒪᓂᒃ 357-2002 ᓄᓇᖓᓪᓗᒃ ᐊᓪᓚᐅᒪᑎᑦᓱᓪᓕᔪᑦᓴᖅ, ᑭᓇᐅᔨᓂᒃ ᑕᒪᑐᒍᒪᔪᒍ, ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᐅᑦᓂᒃ ᓄᓇᓕᓂᒃ ᐱᐅᔨᓱᔪᓇᓪᓚᕐᓗᒃᑐᓪᓗᒥᒪᑕ ᐅᓪᓗᒥᓂᒃ ᓴᖅᑭᑎᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ. KRG-ᓄᑦ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᐅᑦᓂᓪᓗ ᓄᓇᓕᓂᒃ ᓄᓇᓕᓂᒃ ᑭᓇᐅᔨᔪᓂᒃᖖᓂᒃ ᐱᓇᓱᐊᓂᔪᓂᒃᓴᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓇᓕᓕᔪᓂᑦᑎᓂᒃᓴᖅᓂᒃ.

ᐃᑭᐊᓗ 2008-ᒥ, KEAC-ᓄᑦ ᖃᑎᖅᑭᓕᐅᔨᔪᓯᑦ ᑐᓴᖅᑎᓱᐅᑎᓂᒃ ᓄᓇᕗᑦᑕᐅᓱᔪᓂᒃ ᑲᒪᓕᓱᓂᑕᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᑎᓂᒃ ᐊᒪᓪᓚᓗ ᐊᑭᑎᒥᒃ ᐅᖅᑲᑕᐅᔨᔪᓂᒃ ᐃᓚᒃ ᖃᓄᐊᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᖅ. ᑲᑎᒪᒍᕐᓂᑦ ᐅᖅᑲᐅᓱᔪᓇᐅᔨᔪᓯᑦ ᑕᓄᐊᓂᒃᖖᓂᒃ ᑎᑭᑎᓂᑕᐅᔨᔪᓯᑦ ᑕᖃᓂᒃᓴᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓕᔪᓱᐅᓂᒃ ᓴᓇᓕᓕᔪᓂᑦᑎ

ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᑦ ᐅᖅᓯᕈᑎᐃᓇᓂᑦ

ᐊᑐᓕᖅᑎᑕᐅᓪᓗᑎᓗᑐᒍ ᒪᓕᑦᓱᖅ ᐱᑦᔨᐊᑎᓕᓂᒃ ᖃᖅᑎᑎᓯᓂᖅᑭᒃ ᐊᒻᒪᓗᓄ ᐊᑐᖏᓪᓕᒍᑦᓴᓕᐅᖅᓂᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᓂᒃ ᐅᖅᓯᕈᑎᐃᓇᓂᖅᓂᒃ, ᐅᖅᓯᕈᕐᓵᓂᑦ ᐅᖅᓯᕈᓚᓵᓂᑦ ᐃᒪᑦᓴᖃᑦ ᐊᓐᓇᑦᓯᒪᔨᓂᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᓂᒃ ᓴᓂᓵᓱᔪᑎᓂᒃ ᔪᐯᒃᔪᑦ ᑲᓐᓂᒃᑯᖅᓴᓂᑦ 2001-ᒃᔪᑎᑦᓗᒍ, KEAC-ᔪᑦ ᐊᑦᓪᓚᐅᔨᔨᑦ MDDEP-ᔪᑦ ᒥᓂᑦᑐᒪᑕ ᑐᖓᓕᒪᓗᓂᑦ ᐊᐱᖅᓯᓓᒍ ᖃᓄᖅ ᒥᓂᑦᑐᔪᑦ ᓯᖏᓂᖅᑲᒪᖅᒪᑕ ᐃᑲᔨᖅᓂᐊᓂᖅᑎᒃ ᐅᑭᐅᖅᑕᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᓂᒃ ᑲᔨᓯᒪᓂᖅᑐᑎᒍᑦ ᒡᓕᓯᒥᖅ ᓄᑦᒥᒃ. ᔪᐯᒃ ᑕᖅᖅᑲᒪ ᐃᓚᐅᑎᑕᐅᑦᓴᖅᑭᒪᒪᑦ ᑎᓪᓗᐅᑎᒍᑦ 357-2002-ᒍᑦ, ᒡᓘᓐᓇ ᑭᓚᐅᔪᖅᑎᑎᓯᒍᑦᓯᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᒥᐃᑦᓯᒍᑦᓴᓂᒃ ᖃᐅᔨᒪᔨᓴᓂᖅ ᖁᒪᒃᓴᔪᐃᑦ ᓴᓂᒃ ᐊᐅᓚᑦᑕᐅᓂᖅᓂᖅ, ᐊᑕᐅᔪᐅᖅᖅᑎᑐᓂᒃ ᐊᐟᕐᐃᐊᑐᑦᓴᖅᑐᓂᒃ ᔪᑐᖅᑎᓯᓂᑐᓂᒃ ᐱᑦᔨᓯᒪᓂᖅᑐᑎᒍᑦ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᐃᓕᑦᓴᖃᑦ ᓴᓂᒃ ᐊᐅᓚᑦᑕᐅᓂᖅᑎᒃ ᓴᖅᑭᑦᓴᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᓄᓇᓕᕐᓗᒍ ᐃᓚᐅᔨᒪᔨᓴᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᓄᓇᓕᖅᑎᑦ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᓄᓇᓕᖅᑐᖅ.

ᑕᑯᑦᓯᑎᑦ ᐱᓕᕆᖅᓂᖅᓴᓂᒃ ᖁᑲᐅᔪᓐᓇᑦᓯᑦ: ᐊᑐᕐᓵᓂᑦᓯᓚᐅᑎᓂᖅᖁᓂᒃ ᐃᖅᖁᑕᓯᓂᒃ ᑭᑭᐊᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗᓄ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒪᓂᒍᑦ ᐃᓄᐃᑦ (2004), ᒥᑦᓴᐅᓕᓂᑦ 175,000 litresᓂᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᓂᒃ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒪᔨᓂᒃ ᓄᓇᓕᖅᑎᒥ ᐊᒻᒪᓗᓄ ᑕᒪᐅᔨᒃ ᐅᓄᕐᓇᐊᓴᐃᓚᐅᑎᒃ ᐊᑭᑎᒍᑦ. ᑎᑎᐅᔨᑦ PESCA Environnement, ᓴᓇᓕᐅᔨᔨᑦ ᖁᑲᐅᔪᓐᓇᑦᓯᓂᒃ, ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᑦ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᑦ ᐊᐅᓚᑦᑕᐅᓂᖅᑎᑦᓯᓂᒃ ᐊᖏᕐᕈᑦᓯᖁᓂᒃᓱᓂᓗᔨᑦ ᓄᓇᓕᖅᑎᒥ ᐊᒻᒪᓗᓄ ᑭᐊᑦᓴᕈᑎᓂᑦ ᐃᓄᐊᓚᑦᓯᒍᓐᓇᖅᑐᓂᑦ ᐅᑎᑦᓴᐅᓂᑦ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᐊᓂᒃᓴᓂᒃ ᐃᓚᐅᕐᓂᖅᖁᑎᑦᓴᖅᑭᑦᓴᓂᒃ ᐊᖏᕐᕈᑦᓯᖁᓂᒃ ᐃᓚᐅᕐᓂᖅᑎᑦᓴᖅᑭᑦᓴᓂᒃ ᐃᓚᐅᕐᓂᖅᑎᑦᓴᖅᑭᑦᓴᓂᒃ. ᓴᓗᐅᔨᑦ KEAC-ᔪᓄᑦ, KRG-ᔪᑦ ᑕᒪᑐᒧᓐᓄ ᓯᖏᓚᐅᑎᓂᖅᑎᑦᓯᓂᑦ. ᑭᓇᐅᔨᒋᓕᐅᔨᔨᑦ ᐳᓐᓕᑦᓯᓂᒃ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᒃ 2005-ᒥ ᓂᐅᐃᑭᑎᓯᓄᓂᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔨᓂᒃ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᒃ ᐃᓄᐊᓚᑦᓯᓂᓐᓂᒃ ᑭᐊᓯᑎᓂᒃ. ᐅᓪᓗᒥᐅᑎᓪᓗᒍ ᐅᑭᐅᖅᑕᐅᓂᑦ ᓄᓇᕗᓪᒫᒃ ᐃᓄᐊᔨᐊᒥ ᐊᒻᒪᓗᓄ ᓴᓪᓗᓂ ᐊᑐᓂᑦ ᑎᑐᖅᑐᓂᒃ ᑭᑭᓄᑎᓂᒃ ᐅᑎᓪᓚᐅᑎᓂᒃ ᐅᖅᓯᕈᑎᓂᒃ ᐃᓄᐊᔨᐊᓂᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒫᓐᓇ, ᐅᑭᐅᖅᑕᐅᓂᖅᑎᑦᓯᓂᒃ ᑭᑭᓄᑎᓂᑦᓴᐅᑎᓂᑦᓯᓂᒃ ᐃᓄᐊᔨᐊᓂᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒫᓐᓇᑦᓯᓂᒃ ᐃᓄᐊᔨᐊᓂᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒫᓐᓇᑦᓯᓂᒃ. ᐃᓄᐊᔨᐊᓂᓂᒃ ᓄᓇᕗᓪᒫᓐᓇᑦᓯᓂᒃ

ᓴᓗᒥᐅᑉᓂᓪᓕᐅᕐᓂᖅ ᓄᓇᓪ ᐊᒡᓚᓗ ᐅᓚᔪᖏᖅᓄᓯᓪᓕᐊᓪᓕᐅᕐᓂᖅ ᐊᓪᓂᐸᕐᑐᑎᖏᖅᓄᖅ

ᔪᓂ 2008-ᒥ, KEAC-ᓯᓪ ᐁᓯᓚᓂᐅᔪᔪᓪ, ᑕᓯᓐᓇᓚᖏᖅᑎᑐᐃᓐᓇᐅᓯᑎᐅᓐ, ᐃᓄᓐᓂᓐ ᑐᓴᓇᖏᖅᓯᓯᒪᔨᑎᓄᓪ ᐃᓕᓐᖅᔪᔪᓄᓪ ᑐᖏᔪᔪᒥ ᒥᖏᖅᔨᐃᖏᖅᓂᒥᐅᓐ ᐱᐊᓯᔪᕐᑎᒧᑦ ᐊᑐᓚᐅᔪᔪᓄᓐ ᐅᑭᐅᖏᑐᑐᓪ ᓄᓇᓕᖏᓐᓂᓯᓯᒪᔨᑎᓄᓪ ᐊᓪᓂᐸᕐᑐᑎᖏᖅᓄᖅ ᖃᓄᖅᑐᓂᓯᓚᐅᖏᓐᓂᖅᓄᓪ ᐃᓕᓐᖅᔪᔪᓄᓪ ᐱᖓᓱᖏᑦᑐᓂᓪ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᓂᓪ ᐅᓂᒃᑑᒧᑦ ᐃᓚᖓᔪᓂᒃ ᐅᓂᒃᑑᒧᑦ ᐊᒃᓴᓂᓯᓚᐅᖏᓐᓂᖅᓄᓪ ᐃᓕᓐᖅᔪᔪᓄᓪ ᐱᖓᓱᖏᑦᑐᓂᓪ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᓂᓪ

ᑕᕐᕋᓂᖅᓯᐅᑦ ᓇᒡᕐᔅᑐᑦ ᑭᒃᓕᓚᑐᓂᖅᓯᐅᖅ ᑕᒪᓐᓇ ᑐᕐᖏᓚᔪᑎᑎᓕᕐᓂᒪᓇᓂᕐᔪᑦ ᐅᕋᓂᓚᒃᓱᒃᑕ ᓂᕐᕿᔭᑕᐃᓐᓇᓂᕐᔪᑦ ᒡᒃᓴᓚᒃᑐᓂᒃ ᓂᕐᕿᔨᑐᐃᑐᓂᕐᔪᑦ ᑕᒡᒋᐊᖅ ᑭᓇᐅᔭᖅ. ᓇᒡᕐᔅᑐᑦ ᓴᓇᓂᖅ ᐱᒋᐊᓕᐅᔨᔪᖅ 2007-Γ ᑲᔪᓂᕐᑭᓇᓕᖏᓚᓂᓕᓂᖅ ᐊᕐᕿᒍᓂᖅ ᓴᖅᑭᒍᓐᓇᖅ ᓂᕐᕿᔨᑐᐃᑐᓂᕐᔪᑦ. ᖃᐅᔨᓴᖅᑭᑎᒃᓴᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃᑲᓂᕐᔪᑦ ᐃᓚᖓᔪᓂᕐᔪᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᕐᔪᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᕐᔪᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᕐᔪᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᕐᔪᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᕐᔪᑦ ᐱᓕᕆᔨ

ᖃᑎᖅᑭᓪᓗᑎᑦ ᐊᓯᔾᔨᕐᓗᒍᑎᓂᑦ ᐃᐅᕐᑯ ᑲᔪᖅᓂᐊᓚᖅᓄᑦ, ᓯᓚᖅᑲᓐᖓᓂᓂᑦ, KEAC-ᒧᑦ ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᐃᔨᒐᓂᑦ ᑎᑭᑎᑦᓯᓇᐅᔨᕐᓇᖅ MRNF-ᒧᓐᓂᑦ ᐅᖅᑐᐱᓇ 2007-ᒥ. ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᐃᔨᑎᑦ ᐃᓕᖓᑦ ᐃᓕᖃᓇᑦᑐᐃᓇᕐᓇᖅ ᐱᓕᕐᓂᐊᖅᑐᖅᓯᒪᓂᖅ ᑭᑭᓯᑦᑎᓂᑦᓯᒪᓂᖅ ᐱᐅᓯᒪᓂᖅ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐃᓚᖅᑲᓇᑦ

ᐊᓂ 2008-ᒥ, KEAC-ᓄᑦ ᐱᑦᓗᓄᒋᐊᓕᑎᒍᑦ ᐃᑲᔪᖏᑐᐊᔪᖅᓴᖅ ᐅᑭᐅᖏᑕᒋᒥᐅᑦ ᓄᓇᓕᖕᖓᑦᓂ ᓄᑦᔪᐊᒥ ᐱᖏᓄᐃᓕᓕᐅᔪᖅᑎᓗᒍᑦ ᖃᖏᖅᑐᑎᑦᑎᐅᔪᒥᑦ ᐊᑕᐅᓄᙱᓪᓗᑎᑦ ᐊᑐᖏᒪᔾᔨᓂᐊᐅᓂᑦ ᖁᑭᓪᓕᐊᓂᑦ ᐃᖏᐊᐊᔪᓂᑦ ᓄᓇᓕᖕᖓᑦᓂ. Ċᖅᓇ ᐱᖏᓄᐃᒪᑦ ᑲᔪᓯᑎᑕᐅᓕᕆᔨᔪᖅᖅ ᓯᕐᑎᒪᓗᓇ 2008-ᒥ ᐊᑐᖏᑎᑕᐅᖅᑭᓇᓯᓂᓗ ᐊᑦᒪᓗ ᒪᓪᑕᑕᐅᓄᖏᓯᓂ ᓄᓇᓕᒪᔨᓂᑦ ᑎᒥᐅᔪᓪᓚᑦ. KEAC-ᓄᑦ ᑭᓇᐅᔭᖏᑐᒃᑯᓐᓂᖅᓯᓕᕆᔨᔪᖅᑦ ᓴᓇᓂᖅᑭᖅᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᖏᕐᓂᖅᖅᑭᖅᓂᖅ ᐊᑐᕐᓇᐊᖏᓪᓕᓪᓂᓴᖏᑦ ᓂᐅᐃᓂᖅᓴᐃᓕᐊᓂᖅ ᐃᖏᐊᐊᔪᐃᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕᐅᓂᐅᔭᓕᖅᑐᑦ, ᑎᑎᕋᖅᓂᖅᓴᖅ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅᑐᑦ ᐊᑐᖏᒪᔨᖅᑕᐅᓂᐅᔭᓕ

ᐱᓇᓱᖏᑦ, ᑐᖏᕐᓂᖏᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓱᒪᖅᖏᑦ

2008-2009 ᐲᓇᐅᔨᓕᓚᓂᒃᑯᑦ ᐊᖏᕐᔪᐊᖅᑐᒥ ᐃᓗᐊᓂ, KEAC-ᑯᑦ ᓱᓕ ᐱᓇᓱᖏᓐᓄᓇᕆᔨᖏᑦ ᑐᖏᖏᔪᓂᖅᑐᑦ ᐊᖏᖏᔪᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᓂᖅᑐᑦ *2003-08-ᒥ*. ᐱᖅᐅᓱᒪᓕᕐᖏᑦ ᒪᒃᑯᐊ ᐱᓇᓱᖏᑦᓴᓂᒃ ᑲᖏᓱᒪᒍᑎᓂᑦ ᐊᒋᔪᑦ ᖃᓄᐃᓕᓴᖅᑐᑦ ᐃᓱᒪᓂᕐᒥ 2-ᒥ.

ᐃᓱᐊᒍᑎᒃ 2

ᐱᓇᓱᖏᑦ	ᑐᖏᕐᓂᖏᑦ	ᐱᓱᒪᖅᖏᑦ
ᐱᐅᓱᒋᐊᓚᓂᖅ ᐃᑲᔪᕐᓱᒍᖏᓐᓂᒃ KEAC-ᑯᑦ ᐃᓱᒪᓕᐅᕐᖏᐅᓱᑎᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᖏᓴᕐᖁᐅᒍᒍᖏᓱᓱᑎᒃ ᐊᑐᑎᖏᓴᖅ ᑐᖏᖏᔪᓄᑦ. ᐅᕐᖁᐅᓱᑲᓕᐅᕐᓂᖅ ᑲᑭᒃᑯᓱᑦ ᐱᖏᓐᓄᓕᒫᑦ, ᓴᓕᖏᓐᓄᓕᒫᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᖏᓴᕐᓯᒪᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓱᒪᓕᐅᕐᓂᖅ ᐊᑐᑎᖏᓴᖅ ᐊᑐᑎᖏᓴᖅ ᐊᑐᑎᖏᓴ

ᐱᓇᓱᒃᑭᑦ	ᑐᖏᖅᑕᒃᑭᑦ	ᐱᓱᒪᔪᒃᑭᑦ
ᖃᑎᖅᑭᑲᓂᖅ ᐊᑭᑎᒥᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓱᖏᓪᓗᒍᓂᒃ ᖃᑎᖅᑭᑲᓂᕐ ᐱᓕᕐᓂᖅᑭᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐱᓇᓱᑕᑕᐅᔪᓱᒃᑭᓂᒃ. ᐱᓇᓱᖅᑎᖅᑲᓇᖅᓂᖅ ᐊᖏᑐᑎᖅᓱᓂᒃ ᑲᖏᐊᔪᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐃᓇᓱᒋᔭᐅᓂᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑦ, ᐊᑭᑎᒥᒃ ᐃᓄᖅᓂᑦᓯᓂᑦ ᓱᖏᓪᓗᒍᓐᓇᔭᓂᑦ, ᒪᓕᒋᐊᖅᑭᒋᑦ JBNQA-Γᒃ.	ᐱᓇᓱᖅᑎᖅᑲᓇᖅᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ ᓱᖏᓪᓗᐃᓂᐊᖅᓯᓗᒍ ᒪᓕᖅᓂᖅᑭᓂᒃ JBNQA-Γᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐅᑭᖅᓱᒪᔪᓂᒃ ᐱᔪᓐᓇᓂᒃ ᓄᐃᑕᐅᒪᔪᓂᒃ ᑌᑦᓯᒪ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᑦᓱᖅᑎᖅᑲᑎᒃ ᐊᑭᑎᒥᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐅᑭᐅᖅᑦᑕᒋᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᑎᓂᒃ.	– ᐊᖅᑭᑭᒋᐊᓇᓂᖅ ᓄᑎᒪᒃᑎᓂᒃ 1 ᐊᒡᒪᓗ 2 ᐃᓕᖅᓂ 23-Γ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ (ᑲᔪᓯᔪᖅ); – ᐱᔨᓴᓂᖅ ᑲᑎᒪᓕᑦ ᑐᑭᒍᐊᑎᕗᐊᖅᑎᓂᒃ ᐊᑭᑎᒥᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᓯᖅᓴᒍᓂᒃ ᑲᖅᖅᒍᓇᖅᑭᐅᑎᐅᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᖃᑎᖅᑭᒋᔭᑎᐅᑦ ᐱᐅᓯᖅᓱᑎᒍᑦ ᐃᓕᖅᓂ 23-Γ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ. – ᐅᖃᖅᑲᑎᑲᖅᓂᖅ KEQC-ᔪᓂᒃ ᐱᑦᔪᑎᑎᓗᒍ ᖃᑲᐅᓕᒪᔨᑦᓴᓕᓂᐅᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᓄᖅᓂᒃ ᐃᓱᒪᑦᓴᒪᓕᐅᑦ ᐱᖅᑭᔨᖅᓱᒪ ᐃᓕᖅᓱᔪᖅ ᐅᑭᐅᖅᑲᑎᑦᑐᑦ ᐊᓇᓱᒪᑦᑎᓂᒃ.
ᑲᖅᖅᒍᓇᖅᓂᖅ ᐅᖃᐅᓕᖅᑭᐅᔪᓂᒃ ᓱᖏᓪᓗᒍᓐᓇᔭᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ 23-Γᒃ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ.
ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᑲᖏᐊᔪᓂᖅ ᐃᓅᓯᒪᔪᓂᒃ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ ᐊᑐᓕᓱᐃᖅᑭᓂᒃ ᐃᓅᓯᒪᔪ

ᐱᓇᓱᖅᑎᑦ	ᑐᖅᑎᓂᖅᑎᑦ	ᐱᓱᒪᔪᖅᑎᑦ
ᑲᓱᖅᓂᓕᕆᓂᖅᓴ ᓄᓇᕗᑦ ᐃᓄᖅᑭᓄᑦ ᐊᒪᓕᓄᑦ ᓄᐃᑦᓯᓂᖅ KRG-ᓂᓄᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᐃᓱᒪᓕᕆᖅᓯᒪᓂᖅ ᐊᒪᓕᓄᑦ ᐱᓕᕆᔨᑦ ᐃᓄᖅᑭᓄᑦ ᐊᑐᓕᖅᑭᑦ. ᐱᓕᕐᓯᓕᒫᑎᓱᓂᖅ ᐃᓄᐃᑦ ᐊᒪᓕᓄᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑭᑐᑎᓕᖅᑭᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ KEAC-ᓂᓄᑦ ᖃᓄᐃᑦᓴᑎᖅᑭᖅᓴᓄᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᓂᑭᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᐱᓕᕐᓯᓕᒫᑎᓱᓂᖅ KEAC-ᓂᓄᑦ ᐱᓕᕐᓯᓕᒫᑎᓱᓂᖅ ᐃᓄᐃᑦ ᑭᑎᒋᔭᐅᓂᖅᓴᓄᑦ

ᐱᓇᓱᖏᑦ	ᑐᖃᖅᑕᖏᑦ	ᐱᓕᒪᖅᖏᑦ
ᖃᑎᖅᑭᓂᖅ ᓂᐳᓪᓕᐅᑎᑎᓇᓚᖅᓂᖅ ᖁᒪᑎᐅᑦᓴᓂᖅ ᐊᐅᑎᓪᓗᓂᖅᓄᑦ ᑐᖓᖅᓴᓐᔪᖅᑐᑦ, ᓂᐳᖅᓂᓂᒪᓂᓂ ᐃᓚᖅᑭᔪᖅᑐᑦ ᐊᓇᓄᑦᑭᓂᖅ ᐊᐅᒪᓕᖅ ᐃᓂᓇᖅᑭᖅᓂᖅ ᓴᖅᖁᒃᓂᓂᒪᑦ. ᐊᐅᓪᓚᐃᖅᓂᖅ ᐱᒻᒪᓕᐅᓚᖅᓂᖅ ᐃᓂᒋᓕᐅᑎᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦ, ᐊᐅᓂᒪᓕᖅᑎᓂᑦ. ᖃᑎᖅᑭᐅᓂᖅ ᖁᒪᑎᐅᓚᖅᓂᖅ ᐊᒻᒪᓕ ᐱᓇᓂᐊᓂᖅ ᒪᓂᒍᐅᐅᓂᖅ KEAC-ᑯᓄᑦ ᐱᐅᓂᖅᓵᓂᓂ ᓇᓗᖕᓂᒋᓇᖅᑐᑦ ᒪᓕᑦᑎᑎᓇᓚᖅᓂᖅ ᐊᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᐅᑎᓪᓗᓂᖅᓄᑦ, ᐱᓗᐊᖅᑐᑦ ᓴᓐᓗᒍᓂᖅ, KEAC-ᑯᑦ ᑐᖃᖅᑐᓂ ᐱᓇᓂᓂᐊᓂᖅ ᓂᐳᖅᓂᑎᐊᓂᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᐃᓂᒋᓇᖅᑐᑦ ᐱᐅᓂᖅᓵᓇᖅᑐᑦ, ᖁᓕᖅᑐᑦᓴᓂᖅ ᒪᓕᒃᑐᖅᑐᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᐃᓂᖅᓯᓂᖅᑐᑦ, ᐊᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᐃᓂᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᓂᖅᑐᑦ.	ᐱᑎᐊᖅᑎᓂᓂᖅ ᐅᖃᓪᓚᖅᓂᖅᑐᑦ ᑲᓇᑕᒥᓂᖅ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᓂᖅ ᐅᖃᖅᑐᓂᖅ ᐅᖃᓪᓚᖅᓂᖅᑐᑦ ᐃᓂᓇᖅᑐᖅᑎᓂᖅ ᐊᐅᓂᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᐃᓂᓇᖅᑐᖅᑎᓂᖅ ᐊᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᓂᓪᓕᐊᓂᖅᑐᑦ ᐃᓂᓇᖅᑐᖅᑎᓂᖅ ᐊᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᓂᓪᓕᐊᓂᖅᑐᑦ ᐃᓂᓇᖅᑐᖅᑎᓂᖅ ᐊᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓕ ᐃᓂᖅᓯ

*ᑭᓇᐅᔭᓕᓇᐅᑎᓂᑲ ᐅᖃᐸᑐᑦ
ᐁᓇᓕ 1, 2008-ᒥᑲ ᒪᑦᕆ 31, 2009-ᒧᑦ

ᐃᑎᖃᑦ ($)		
ᐊᒥᐊᑲᐞᐃᐹᓂᑦ (ᓄᐊᓂᒪᓕᖅᑐᑦ ᐊᑐᖏᑕᐊᖃᐞᓂᔨᐃᐅᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᐊᑐᖏᑕᐊᓕᓂᓂᑦ ᐊᖃᖏᒍᓂ ᓂᐅᓪᓕᓂᓂ)		88 448
ᑲᑭᒪᑲᔨᓂᑲ ᑐᓂᖃᓂᐊᑦ		200 000
ᐊᓂᐊᒍᑦ ᐃᑎᖃᑦ		27
	ᐃᑎᖃᑦ ᑲᑎᓐᓂᖏᑦ	**288 475**
ᐊᑐᖃᑦ ($)		
ᐊᐅᓕᒍᑎᓄᑦ, ᐊᓪᓕᐲᒪᒍᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᑭᓇᐅᔪᖅᑭᑎᓕᓪᓕᓄᑦ		
ᑭᓇᐅᑦᓴᓴᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᐱᓇᓂᑦᑎᑦ ᐱᑭᓪᓕᖃᓂᐊᖏᑦ		60 772
ᖃᑐᖃᖏᐅᑐᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᑭᓇᐅᓴᑲᐞᐅᐸ ᐊᑭᓐᑎᑦᓂᒍᑎᖏᑦ		833
ᐊᑭᓕᑦᓴᓕᐅᓕᖃᒍᑎᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᖃᑐᖃᖏᐊᖏᑦ		14
ᐊᑦᑕᑐᑭᑎᑦ		5 969
ᐃᓪᓗᒥᓴ ᐊᑦᑕᑐᑭᑎᑦ		29 465
ᐊᓪᓚᓂᓴ ᒥᓇᑭᐅᑎᑦᓂᒍᑎᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᖃᖓᒪᑦᑕᐅᑎᖏᑦ		70
ᓂᒋᑦᓴᓵᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᐊᓪᓚᐞᐸᑦ ᐱᖃᒍᖏᑦ		1 273
ᑐᓴᐅᒪᓇᖃᑎᓂᒍᑎᑦ		6 916
ᐱᓇᐅᔭᓕᓇᐅᑎᓂᒃ ᐱᒍᑦᔾᐅᓂᖅ		6 535
ᐃᓂᒪᑦᓴᓕᐅᖃᖃᖏᑦᓂᒋᑦ ᐱᒍᑦᔾᐅᓂᖅ		1 836
ᐅᖃᓕᒪᐅᑎᑦ		6 037
ᐱᔨᓐᓇᐅᑎᑦ		48
ᐊᓂᖏᑦ		622
	ᑕᑯᐊᐊ ᑲᑎᓐᓂᖏᑦ	**120 320**
ᐊᖃᔪᑕᒋᑦ ᑲᑎᒪᓂᒪᓚᒪᒍᑦ ᐱᓇᐅᔾᔨᑐᑎᑦ		
ᑐᓚᒍᕆ - KRG-ᓂᑦ ᐃᓕᐅᔨᖃᑎᖏᑕ ᐱᓇᐅᔾᔨᑐᑎᖏᑦ		54 587
COFEX-ᐅᑭᐅᖃᑕᒥ-KRG-ᓂᓗ ᐃᓕᐅᔨᖃᑎᖏᑕ ᐱᓇᐅᔾᔨᑐᑎᖏᑦ		1 048
ᐃᖏᑦᖃᒍᑎᓂᑦ ᓂᓂᑲᑕᐅᑎᓂᓪᓗ		7 768
ᐅᖃᖅᐃᔪᖃᑎᑦᓂᒍᑎᑦ		9 154
ᐊᖃᖓᔪᑕᒋᑦ ᑐᓴᖃᓂᐅᑎᑦ		12 169
	ᑕᑯᐊᐊ ᑲᑎᓐᓂᖏᑦ	**84 726**
ᐊᑭᑭᓕᒥᐊᑭᑎᑦ ᓅᑦᑕᖏᑐᓂᑦ ᐱᖃᑎᓂᑦ		774
	ᐃᓅᓪᓓᑎᑲ ᐊᑐᖅᑐᐃᓂᑦ	**205 820**

* ᑕᒪᓕᓂᔨᓂᐅᑎᑦ ᑐᓴᖃᑎᓂᐅᑎᖏᑦ ᐊᑐᐃᓪᓓᑭᑕᑦᑕᐅᒪᔨᑦ Pratte, Bélanger ᓓᓄᖅᓂᒋᑕᖏᓪᓂᑦ ᑭᓇᐅᔾᔨᓕᓇᓕᔅᓂᑦ, ᑕᓂᒥᐊᖃᑦᑕᐅᒍᓪᓇᑐᑦ ᑐᓇᓕᔭᓂᒋᑦ ᐊᑦᓕᐃᖅᓴᓂᓂ.

Photo: Nancy Dea, Kangiqsualujjuaq, Ms. Emudluk

Table des matières

Liste des sigles 30

Mot du président 31

Mandat 33

Composition 34

Secrétariat 36

- Logo 36
- Site Web 37

Réunions 38

Communications 39

Activités 2008-2009

- Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des méthodes de participation du public et des annexes 1 et 2 40
- Eau potable 40
- Gestion des matières résiduelles et recyclage 40
  - *Contenants consignés* 41
  - *Pneus hors d'usage* 41
  - *Huiles usagées* 41
  - *Déchets dangereux* 42
- Aires protégées et diversité biologique 42
- Forêt 43
- Développement d'infrastructures routières au Nunavik 44
- Secteur minier 44
  - *Sites d'exploration minière abandonnés* 44
  - *Exploration minière au Nunavik* 44
  - *Évaluation environnementale stratégique* 45
- Changements climatiques 45
- Projets environnementaux 45
- Plan Nord 45
- Secrétariat du CCEK 46
  - *Plan Action* 46
  - *Président* 46
  - *Membres* 46
  - *Secrétaires exécutifs* 46

Orientations, objectifs et réalisations 47

États financiers 51

Liste des acronymes

ARK .....Administration régionale Kativik
CBJNQ.....Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCCPP .....Comité conjoint – Chasse, pêche et piégeage
CCEBJ .....Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
CCEK.....Comité consultatif de l'environnement Kativik
COFEX-Nord....Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
CQEK.....Commission de la qualité de l'environnement Kativik
EC .....Environnement Canada
ÉPM.....École Polytechnique de Montréal
MAMROT.....Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MDDEP .....Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRNF.....Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ .....Ministère des Transports du Québec
TE.....Transfert Environnement

Mot du président

Penser globalement, agir localement. En avril 2008, le gérant copropriétaire du magasin Newviq'vi de Kuujjuaq a appelé le CCEK pour lui faire part de ses inquiétudes au sujet du nombre important de sacs de plastique qui étaient utilisés dans son magasin. Ce geste a incité M^{me} Nancy Dea, qui était alors secrétaire exécutive du CCEK, à chercher un modèle de règlement interdisant l'utilisation de sacs jetables de plastique non biodégradables. Elle a trouvé un tel règlement en application dans une communauté du Nord du Manitoba et l'a présenté au maire du village nordique de Kuujjuaq. Le village nordique a par la suite obtenu l'appui des magasins de la communauté et le CCEK a entrepris une campagne de sensibilisation dans le cadre de laquelle il a distribué des sacs réutilisables. En septembre 2008, un règlement interdisant l'utilisation de sacs jetables de plastique est entré en vigueur à Kuujjuaq. Voilà une des initiatives dont la portée modeste à l'échelle mondiale n'empêche pas, à l'échelle locale, l'obtention de résultats probants que le CCEK peut promouvoir par l'entremise de son secrétariat. Le CCEK appuie d'autres initiatives, dont l'expédition au sud de la province de pneus hors d'usage en vue de leur recyclage; la production d'affiches trilingues pour les lieux de dépôts de déchets; la promotion du recyclage des canettes d'aluminium; et la diffusion de renseignements sur l'environnement dans des publications régionales.

En 2008-2009, le CCEK a tenu une réunion au lac Laflamme dans le parc national des Pingualuit, à Montréal, à Québec et à Kuujjuaq. Le CCEK a également finalisé et affiché sur son site Web le *Guide sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social*. En poursuivant son examen des modifications qu'il serait possible d'apporter aux annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ, lesquelles présentent les listes des projets de développement au nord du 55^{e} parallèle obligatoirement soumis ou non au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, le CCEK a décidé de revoir également le processus en tant que tel et, plus particulièrement, les exigences relatives à l'information et aux consultations publiques. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer dans son ensemble le processus d'évaluation et d'examen.

En ce qui concerne les communautés, le CCEK a continué de se pencher sur la qualité de l'eau potable, le nettoyage des réservoirs d'eau résidentiels et la gestion des matières résiduelles. À l'échelle régionale, le CCEK s'est concentré sur les commentaires reçus à propos de son avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik. En juin, un membre du CCEK a assisté aux audiences publiques sur le projet de parc national Tursujuq qui ont eu lieu à Umiujaq, à Kuujjuaraapik et à Whapmagoostui. En août, le CCEK a transmis un avis au sujet de la création de ce parc à la ministre du MDDEP. Dans son avis, le CCEK a recommandé notamment que la rivière Nastapoka et l'ensemble de son bassin versant soient inclus dans le futur parc.

Tant M^{me} Paule Halley, M^{me} Sylvie Létourneau que M. Jean Couture ont continué à consacrer du temps et à se dévouer en tant que membres du CCEK. Il va sans dire que les contributions de M. Gilles H. Tremblay et de M. Claude Abel, lequel a agi en tant que vice-président en 2008-2009, ont été tout aussi précieuses.

Cette année, plusieurs départs ont marqué l'année 2008-2009. M. David Okpik a notamment décidé de prendre sa retraite, afin de consacrer plus de temps à sa famille et à sa communauté de Quaqtaq, et s'adonner aux activités traditionnelles de chasse et de pêche. En 1979, l'ARK avait nommé M. Okpik pour siéger à la CQEK qui venait tout juste d'être créée. Il a participé à de nombreuses consultations réalisées dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, dont celles portant sur les infrastructures municipales dans les années 1980, celles sur le projet hydroélectrique Grande-Baleine et celles de la mine Raglan dans les années 1990 et, plus récemment, celles sur les infrastructures maritimes et les projets de parc. Il y a neuf ans, l'ARK a également nommé M. Okpik pour siéger au CCEK. Il a grandement contribué à l'atteinte des objectifs du CCEK en partageant avec les autres membres sa perspicacité et ses connaissances uniques du territoire. Enfin sur une note plus personnelle, j'ai eu le privilège au cours des

dernières années de voyager fréquemment avec M. Okpik et d'apprendre beaucoup de lui lors des réunions du CCEK. Nakurmik David!

En janvier 2009, M^me^ Nancy Dea, secrétaire exécutive du CCEK, a décidé de donner un nouvel envol à sa carrière de sorte que ses expériences continuent à servir le domaine environnemental. Elle avait débuté son emploi au sein du CCEK en 2005, alors qu'elle était une jeune diplômée universitaire. M^me^ Dea est toutefois rapidement devenue une personne ressource essentielle, non seulement pour le CCEK, mais aussi pour les communautés du Nunavik. Elle savait écouter, chercher des solutions pratiques et prendre des initiatives. Bien que M^me^ Dea n'habite plus à Kuujjuaq, il est à espérer qu'elle sera disponible pour travailler sur d'autres projets au Nunavik.

M. Eli Angiyou, qui a siégé au CCEK au cours des neuf dernières années, et M^me^ Chantal Leblanc-Bélanger, qui avait été nommée en 2007, ont également quitté le CCEK cette année. Nous nous souviendrons sans aucun doute de la sagesse de M. Angiyou et des efforts qu'il a déployés pour améliorer l'environnement et la santé au Nunavik. Les journées que nous avons passées sur les eaux de la baie d'Hudson près d'Akulivik resteront à jamais gravées dans notre mémoire. Je te remercie infiniment Eli de ton dévouement. Merci à toi aussi Chantal d'avoir partagé avec nous ta vision dynamique et ton enthousiasme lors de notre voyage au parc national des Pingualuit.

Le président,

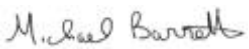

Michael Barrett

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Il est régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) que par la Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (L.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de veiller à la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, les règlements, les politiques et les procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont nommés et remplacés à la discrétion des trois parties. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

En décembre 2008, M^{me} Chantal Leblanc-Bélanger, nommée par le gouvernement du Canada, a démissionné de son poste de membre du CCEK. En janvier 2009, M. Gregory Brown a remplacé M^{me} Nancy Dea à titre de secrétaire exécutif du CCEK. Deux membres de longue date nommés par l'ARK, M. David Okpik et M. Eli Angiyou, ont démissionné en janvier et ont été remplacés par M. Charlie Arngak et M. Adamie Kalingo en février.

En 2008-2009, la composition du CCEK était la suivante :

Président

M. Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ARK, M. Barrett joue depuis une trentaine d'années un rôle actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Il a été membre du CCEK depuis ses débuts jusqu'à 1990 et aussi de 1999 à aujourd'hui.

Vice-président

M. Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, M. Abel a été de 1995 à 2008 analyste de projets communautaires aux Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada et fait maintenant partie de la Section des évaluations environnementales. En tant qu'ancien employé du Service météorologique du Canada, il a habité pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du CCEK depuis 1997.

Membres nommés par l'ARK

M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite à Akulivik, où il a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Passionné de la chasse et de la pêche, il occupe à l'ARK un poste de technicien en environnement. M. Angiyou a été nommé membre du CCEK par le Comité administratif de l'ARK en 2001. Il a quitté le CCEK en janvier 2009.

M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqtaq, M. Okpik a toujours été très actif dans les dossiers locaux et régionaux relatifs à l'environnement. Il a été membre de la CQEK de 1980 à 2009 et a été membre du COFEX-Nord de 1997 à 2000. M. Okpik a été nommé membre du CCEK par le Comité administratif de l'ARK en 2000. Il a pris sa retraite en janvier 2009 après de nombreuses années de service au sein du CCEK et de la CQEK.

M. Adamie Kalingo. M. Kalingo vit à Ivujivik où il a élu résidence en 1974 après avoir étudié à Ottawa. Il a occupé, à plusieurs reprises le poste de maire et a aussi été membre du Conseil de l'ARK, secrétaire-trésorier du village nordique et intervenant en protection de la jeunesse. À l'été 2008, il a été embauché par l'Institut culturel Avataq en tant que analyste linguistique. M. Kalingo est passionné de chasse, pêche et activités en plein air. Il collectionne aussi les timbres et s'adonne à la photographie. Il a été nommé membre du CCEK par l'ARK au courant de l'année.

M. Charlie Arngak. M. Arngak est le président de l'Institut culturel Avataq. Il réside à Kangiqsujuaq où il a été maire entre 1983 et 1998, conseiller en toxicomanie et entraîneur de hockey. M. Arngak est également un signataire de la CBJNQ. Il a été nommé membre du CCEK par l'ARK au courant de l'année.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales du ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les Autochtones. Nommé par le gouvernement du Québec, il est membre du CCEK depuis 2001.

M^me^ Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, Mme Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec en 1999.

M^me^ Sylvie Létourneau. Mme Létourneau est biologiste et détient un certificat en coopération internationale, ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Mme Létourneau est actuellement chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Elle a été nommée membre du CCEK en 2006.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M^me^ Chantal Leblanc-Bélanger. Titulaire d'un baccalauréat en éducation pour l'enseignement au niveau secondaire, Mme Leblanc-Bélanger travaille à titre de négociatrice au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ d'Affaires indiennes et du Nord Canada depuis 2002. Elle est affectée à l'équipe de mise en œuvre et des relations. Elle cumule de nombreuses années d'expérience en tant que membre d'autres comités prévus dans la CBJNQ, notamment en ce qui a trait aux chapitres 22 et 24. Le gouvernement du Canada a nommé Mme Leblanc-Bélanger pour siéger au CCEK en 2007. Elle a quitté le CCEK en décembre 2008.

M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation, M. Tremblay est présentement conseiller principal aux programmes à la Direction régionale Océans, Habitat et Espèces en péril de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur les contaminants. Il a été nommé membre du CCEK par le gouvernement du Canada en 2002.

Secrétaires exécutifs

M^me^ Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales de l'Université Saint Mary's, située à Halifax, Mme Dea s'est établie au Nord en 2004. Elle a commencé à travailler pour le CCEK en octobre 2005 et a démissionné de son poste de secrétaire exécutive en janvier 2009.

M. Gregory Brown. M. Brown a commencé à travailler pour le CCEK en janvier 2009. Il est diplômé de l'Université du Nouveau-Brunswick en biologie.

Secrétariat

Le bureau principal du CCEK est situé à Kuujjuaq, au Nunavik. Les coordonnées pour joindre le secrétariat sont les suivantes :

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᕌᒍᓱᓂᖅᓯᒪᓂ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᑐᕐᓂᑦ ᑲᑎᓪᓗᒍ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK / KEAC
C.P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961 poste 2287
Téléc. : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

Le secrétaire exécutif gère le registre des décisions et les documents officiels du CCEK. Il prépare les réunions et en assure le suivi. Il rédige la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel, de même que les procès-verbaux des réunions. Il s'occupe de la comptabilité quotidienne et exerce une vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Il assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ces derniers et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il fournit également de l'assistance technique au président et aux membres et les aide dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

Logo

Description du logo du CCEK

Le logo porte au centre, un paysage abstrait représentant l'environnement (la terre, la mer et le ciel), source des traditions du peuple inuit. Des ondulations dans la partie supérieure du cercle suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. De plus, la ligne blanche qui traverse le centre du logo représente la neige et la glace. La partie centrale du logo est entourée par trois formes anthropiques qui se donnent la main, chacune des formes représentant une des trois entités qui composent le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. De plus, ces formes humaines soulignent les efforts de tous pour la protection de l'environnement du Nunavik et évoquent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu rappelle le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Enfin, les couleurs du logo du CCEK rappellent celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Site internet

Le CCEK possède un site Internet accessible en anglais, en français et en inuktitut à l'adresse suivante : **www.keac-ccek.ca.** Il contient tous les rapports annuels du CCEK, les procès-verbaux, les mémoires et avis produits par le Comité et des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik.

Réunions

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, le CCEK a tenu quatre réunions, tel qu'il est prescrit dans la CBJNQ. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

116e réunion : les 15, 16 et 17 juillet 2008 au parc national des Pingualuit (Nunavik)
117e réunion : les 8 et 9 octobre 2008 à Montréal
118e réunion : les 15 et 16 janvier 2009 à Québec
119e réunion : les 25 et 26 mars 2009 à Kuujjuaq

Le nombre de membres présents et l'identité des invités sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Réunions tenues par le CCEK en 2008-2009 :

116e réunion		**117e réunion**		**118e réunion**		**119e réunion**	
Nbre de membres		Nbre de membres		Nbre de membres		Nbre de membres	
ARK :	2	ARK :	2	ARK :	1	ARK :	1
Canada :	3	Canada :	3	Canada :	2	Canada :	1
Québec :	2	Québec :	3	Québec :	3	Québec :	3
Invitée : N. Girard, ARK		Invités : L. Grey, ARK B. Barbeau, ÉPM I. Papineau, ÉPM		Invités : L. Grey, ARK A. Delisle, TE		Invités : M. Griffiths, ARK F. Gagné, ARK R. Rosant, ARK A. Brissette, ARK G. Chevrefils, ARK	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 116e, 117e, 118e et 119e réunions du CCEK.

Communications

Trois sous-comités, composés de membres du CCEK, ont poursuivi leurs travaux, afin d'examiner certaines questions ou assurer le suivi de dossiers jugés prioritaires Ces sous-comités sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik;
- sous-comité sur la révision du chapitre 23 de la CBJNQ;
- sous-comité administratif.

Par ailleurs, plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK, afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution rapide; le quorum a été atteint à toutes les conférences téléphoniques.

Le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'ARK, la Société Makivik, les villages nordiques, le MDDEP et les secrétariats du CCEBJ et du CCCPP. Le CCEK échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Comme son secrétariat est situé à Kuujjuaq, le CCEK peut jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux. En effet, le secrétaire exécutif peut participer aux conférences, ateliers et réunions qui ont lieu au Nunavik. Le CCEK se tient ainsi informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et maintient des contacts étroits avec les résidents de la région.

Le CCEK a entrepris certaines activités en 2008-2009 en vue d'améliorer ses procédures de communication et d'information. La collaboration des organismes créés en vertu de la CBJNQ aide le CCEK dans l'accomplissement de ses tâches. C'est pourquoi le CCEK a maintenu ses efforts de sensibilisation et d'information visant à expliquer son rôle et son mandat.

Le CCEK s'est d'ailleurs concentré en 2008-2009 à tenir à jour son site Internet qui peut être consulté en inuktitut, en anglais et en français à l'adresse suivante : **www.keac-ccek.ca**. Une étude sur la fréquentation du site Internet révèle qu'il revêt une grande importance pour la population puisqu'il est consulté environ 1 000 fois par mois et que la fréquentation est en progression.

De plus, le CCEK a poursuivi la distribution d'affiches informant et encourageant les résidents du Nunavik à le consulter en cas de questions au sujet de l'environnement.

Par ailleurs, la Société Makivik publie régulièrement un bulletin d'information sur la fusion de certains organismes et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Le bulletin d'information est distribué aux membres qui suivent de près les faits nouveaux à ce sujet. Le CCEK publie également des annonces dans le *Makivik Magazine* pour souligner les initiatives environnementales et sensibiliser la population à propos de divers gestes à poser pour protéger l'environnement.

En 2008-2009, le secrétaire exécutif a accompagné des représentants du MDDEP lors de la tournée d'inspections environnementales effectuée au Nunavik. Il a ainsi pu renforcer la présence du CCEK dans les communautés, mieux faire connaître le rôle du comité et se familiariser avec les inspections environnementales du MDDEP. Le secrétaire exécutif a aussi participé à diverses consultations qui ont eu lieu au Nunavik et a coordonné plusieurs projets environnementaux.

Activités 2008-2009

Chapitre 23 de la CBJNQ

Le CCEK a entrepris d'étudier l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévu au chapitre 23 de la CBJNQ et a préparé un avis préliminaire sur le sujet. Le travail est presque achevé.

D'une part, le CCEK souhaite que les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ soient révisées. Elles présentent les listes des projets obligatoirement soumis ou non au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social s'appliquant au Nunavik. Même si la CBJNQ prévoit une révision quinquennale des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour aucun projet de révision n'a été mené à terme.

D'autre part, le CCEK souhaite améliorer le processus et l'actualiser tout en respectant le projet d'autonomie gouvernementale des Inuits et en conformité avec la CBJNQ. Par conséquent, en mars 2008, il a publié le document intitulé *Guide sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social*, lequel décrit le processus prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. Le document a pour objectif d'informer le public et les promoteurs de projet. Ce guide peut être téléchargé sur le site Internet du CCEK.

En janvier 2009, des membres du CCEK ont rencontré des membres du CCEBJ, afin de discuter du document intitulé *Révision des annexes 1 et 2 du régime de protection de l'environnement et du milieu social : les listes des projets assujettis ou exemptés du processus d'examen et d'évaluation (chapitre 22)* que le CCEBJ a récemment transmis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ. La rencontre avait pour objectif de mieux comprendre le point de vue du CCEBJ sur l'amélioration du processus prévu au chapitre 23 de la CBJNQ.

Enfin, en 2008-2009, le CCEK a tenté à plusieurs reprises de rencontrer la CQEK, afin de discuter des améliorations qui pourraient être apportées au processus d'information et de consultations publiques pour les projets de développement réalisés au Nunavik. Le CCEK a aussi approché un consultant en matière de consultation publique, soit M. André Delisle de TE, afin d'obtenir un support.

Eau potable

En 2007, le CCEK a décidé de poursuivre ses efforts pour maintenir la qualité de l'eau potable au Nunavik. Il a demandé à une ressource externe de trouver de plus amples renseignements sur le nettoyage des réservoirs résidentiels et des contenants personnels utilisés dans les villages nordiques, et, plus particulièrement, sur les techniques de nettoyage, l'équipement nécessaire et la fréquence de nettoyage. Le CCEK a accepté de participer au financement d'un projet de recherche dont les objectifs étaient d'évaluer sur une période d'un an la qualité microbienne de l'eau de certains réservoirs pilotes; de confirmer le besoin de nettoyer les réservoirs résidentiels; et de proposer une méthodologie et une fréquence pour le nettoyage. Ce projet a débuté en janvier 2008 et les résultats finaux sont attendus à l'été 2009.

Gestion des matières résiduelles et recyclage

En 2003, le CCEK et l'ARK ont demandé à RECYC-Québec une aide financière pour élaborer un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cette demande a été refusée en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un tel plan.

En 2004, le CCEK a confié à la firme Pesca Environnement le mandat d'examiner le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Un des représentants de la firme est venu présenter les résultats

du rapport intitulé *Recommendations for Residual Material Management in Nunavik*. Le rapport souligne l'importance de faire un plan de gestion des matières résiduelles pour cette région. La région est fortement pénalisée par le Décret n° 357-2002 puisque, sans cette aide financière, les villages ne sont pas en mesure d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. L'ARK et les villages nordiques du Nunavik n'ont pas les moyens ni les ressources qualifiées pour élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.

En février 2008, le CCEK a examiné le rapport intitulé *La gestion des matières résiduelles*, publié par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec. Le CCEK a transmis ses commentaires à la Commission qui soulignaient notamment l'importance d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles et réitéraient que le contexte du Nunavik est unique à ce chapitre.

Au cours de 2008-2009, le CCEK a continué de participer aux travaux du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles du Nunavik, lequel comprend également des représentants de l'ARK, de RECYC-Québec et du MDDEP. Le groupe de travail a pour mandat d'analyser, d'une part, la mise en œuvre de la réglementation provinciale à l'égard des déchets dangereux et, d'autre part, la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Le groupe de travail a tenu sa toute première réunion en décembre 2007. Depuis, l'ARK a encore une fois demandé au MDDEP de l'aider financièrement à élaborer un plan de gestion des matières résiduelles. Le CCEK a appuyé la demande de l'ARK en transmettant en mars une lettre de suivi à ce ministère.

Contenants consignés

En 2008-2009, la récupération des canettes d'aluminium s'est poursuivie et a encore une fois produit de bons résultats. Ce projet avait été lancé par le CCEK et l'ARK en 2003-2004. Il importe de mentionner que, en plus du magasin Newviq'vi à Kuujjuaq, la plupart des magasins des coopératives du Nunavik disposent maintenant d'un appareil pour comprimer les canettes. Il faut toutefois sensibiliser davantage la population aux bienfaits du recyclage au Nunavik.

En juillet 2008, le CCEK a financé la conception, l'impression et la diffusion d'une affiche à l'intention de la population du Nunavik. L'affiche mentionne divers faits sur le recyclage des canettes d'aluminium dans la région. Elle a été distribuée et affichée dans des endroits publics des 14 villages nordiques.

Pneus hors d'usage

Au cours des quatre dernières années, le CCEK a entrepris de mettre sur pied un projet de recyclage des pneus hors d'usage au Nunavik en encourageant les villages nordiques à profiter du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Québec, en collaboration avec RECYC-Québec, joue un rôle actif dans la gestion durable des pneus hors d'usage. Au cours de l'été 2008, six villages nordiques, soit Kangiqsujuaq, Kuujjuaq, Umiujaq, Kangiqsualujjuaq, Akulivik, et Puvirnituq, ont bénéficié de l'aide financière de RECYC-Québec pour organiser une collecte des pneus hors d'usage, qu'ils ont ensuite expédiés à Montréal, pour les recycler. Il est à noter que le programme a pris fin en 2008.

Huiles usagées

Suivant l'adoption en 2001 du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés par le gouvernement du Québec, le CCEK a écrit à la sous-ministre du MDDEP afin de savoir dans quelle mesure son ministère pouvait aider les villages nordiques à appliquer ce règlement au Nunavik. Il est en effet difficile actuellement d'appliquer le Règlement dans les villages nordiques en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un plan de gestion des matières résiduelles.

Selon l'étude de faisabilité intitulée « *Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik* (2004) », le Nunavik compte environ 175 000 litres d'huiles usagées entreposées qui menacent l'environnement. La firme Pesca Environnement, auteure de l'étude, conseille de mettre en place un plan de gestion des huiles usagées au Nunavik et de favoriser l'acquisition de fournaises qui brûlent ce type d'huile. Appuyée par le CCEK, l'ARK a pris des mesures en ce sens. Elle a ainsi obtenu du financement du gouvernement du Canada en mars 2005, afin de faire l'achat de fournaises qui brûlent les huiles usagées. Les villages nordiques d'Inukjuak et de Salluit utilisent une telle fournaise dans leur garage municipal et le village nordique de Kuujjuaq en a acheté une similaire qui sera installée bientôt. En février 2006, le CCEK a présenté la candidature du village nordique d'Inukjuak au concours les Phénix de l'Environnement, dans la catégorie Gestion des matières résiduelles, pour son initiative de valorisation des huiles usagées. Le village nordique a remporté le prix en juin 2006.

En 2008-2009, le CCEK a continué à suivre de près le dossier des huiles usagées et à fournir de l'assistance technique aux communautés désireuses d'installer des fournaises qui brûlent ce type d'huile.

Déchets dangereux

En 2005-2006, l'ARK a financé un programme de formation, afin que des membres des communautés nordiques soient en mesure de manipuler, d'entreposer et d'expédier par bateau des déchets dangereux tels que des huiles usagées, de l'antigel et des déchets de garage. Le programme de formation portait sur des sujets tels que les dangers chimiques, la planification d'urgence, l'identification de déchets dangereux, les pratiques et les solutions en matière de gestion, les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux, la préparation des déchets dangereux en vue de leur transport maritime et de leur recyclage et, enfin, les options de traitement des déchets dangereux dans le sud de la province. Le secrétaire exécutif a alors assisté à deux séances de formation, soit à Kangirsuk et à Puvirnituq.

En 2007, le CCEK a financé la conception de panneaux permanents sur les déchets dangereux pour chaque dépôt de déchets et chaque lieu de récupération locaux. Ces panneaux énumèrent et décrivent les divers types de déchets dangereux que les gens peuvent apporter en ces lieux, ainsi que les dangers tant pour les humains que pour l'environnement que peuvent occasionner la mauvaise manipulation de ces déchets et leur entreposage inadéquat. Ces panneaux indiquent également où mettre au rebut les divers types de déchets dangereux, ce qui permet de mieux organiser ces lieux en créant des aires d'entreposage adéquates. La livraison des panneaux dans les communautés se poursuivra et un cours de perfectionnement en gestion des matières dangereuses débutera à l'automne 2009.

En 2008, le CCEK a aidé le village nordique de Kuujjuaraapik à rédiger une lettre aux gouvernements fédéral et provincial concernant une demande d'aide financière et de soutien technique pour retirer 1 200 barils abandonnés dans la communauté. Le village nordique attend toujours la confirmation d'un plan d'action à cet égard.

Aires protégées et diversité biologique

En juin 2008, le CCEK a assisté, à titre d'observateur, aux audiences publiques sur le projet de parc national Tursujuq qui ont eu lieu dans les villages nordiques d'Umiujaq et de Kuujjuaraapik, afin de pouvoir formuler des recommandations concernant la création du parc. Les recommandations du CCEK ont été transmises à la ministre du MDDEP et à la CQEK. En raison du caractère particulièrement scénique de la rivière Nastapoka et des ressources fauniques de cette rivière et de son bassin versant, le CCEK recommande que la rivière Nastapoka et l'ensemble de son bassin versant soient inclus dans le futur parc.

En juillet 2008, le CCEK a tenu sa 116e réunion dans le parc national des Pingualuit. Cette visite a permis aux membres d'échanger sur les défis que représente l'aménagement d'un parc en milieu nordique et de voir le type d'infrastructures qui y ont été construites. Ils ont aussi eu la possibilité de constater les résultats des nombreuses années de dévouement et de détermination des Nunavimmiuts à l'égard de la création d'un parc au Nunavik.

En septembre 2008, le premier ministre du Québec a annoncé que 17 000 km^2 de milieux naturels supplémentaires seraient protégés, portant ainsi à 7 % la superficie d'aires protégées au Québec. Trois territoires au Nunavik, qui avaient déjà été recensés dans le Plan directeur de l'aménagement des terres de la région Kativik produit par l'ARK, ont été désignés réserves de parc national. Les Collines-Ondulées (1 400 km^2) et la Baie-aux-Feuilles (4 000 km^2) présentent des caractéristiques géologiques uniques et offrent des paysages spectaculaires et une véritable richesse faunique. Les Monts-Pyramides (2 400 km^2), le long de la rivière George, constituent un territoire qui a également été désigné réserve de parc national. Une superficie additionnelle de 7 000 km^2 le long de la rivière George, adjacente à la réserve de parc national des Monts-Pyramides, a été désignée aire protégée projetée. Le CCEK appuie les actions du gouvernement du Québec pour la création d'aires protégées en milieu nordique.

Forêt

Créée en novembre 2003, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise avait invité fortement le MRNF et le CCEK à élaborer conjointement une stratégie pour améliorer les connaissances sur les ressources forestières au Nunavik.

En 2005, certains résidents de Kangiqsualujjuaq et de Kuujjuaq, deux villages situés à proximité de ressources forestières, ont présenté une demande à la Société Makivik en vue d'explorer la possibilité d'exploiter ces ressources. Un projet pilote de coupe de bois dans deux territoires prévus à l'alinéa 6.3.1 de la CBJNQ a été proposé. Comme il s'agit d'une nouvelle activité dans la région, il a été convenu qu'il fallait réaliser des études, afin que l'exploitation de ces ressources se fasse dans le respect des principes de développement durable. En raison des connaissances très limitées sur les ressources forestières du Nunavik, un inventaire forestier de la région a été réalisé et une version provisoire du rapport final a été présentée par Makivik en septembre 2006.

Ceux et celles qui ont assisté à la présentation ont indiqué qu'il y avait peu d'informations sur des questions telles que la régénération des zones considérées pour l'exploitation, l'érosion et les répercussions sur la faune. Le rapport été retravaillé par les auteurs afin d'y inclure ces renseignements. Le CCEK a reçu et commenté la version finale du rapport. Un rapport sur la phase deux du projet, laquelle consiste à évaluer sa rentabilité, n'a toutefois pas encore été reçu.

Lors d'une réunion tenue en mars 2008, un représentant du MRNF a informé le CCEK qu'en 2006 le secteur des forêts du MRNF avait lancé un nouveau projet visant à recueillir plus de données sur la limite des arbres en vue de confirmer ou de modifier le statut de cette limite. L'inventaire forestier entrepris en 2007 se poursuivra au cours des deux prochaines années. Les données ainsi recueillies permettront de juger de la productivité des forêts nordiques. Au Nunavik, il n'y a actuellement pas d'exploitation forestière commerciale et l'intérêt manifesté pour l'exploitation demeure à l'échelle locale.

En 2008-2009, le CCEK a reçu une mise à jour de l'inventaire forestier réalisé dans les aires boisées situées à proximité de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq et que l'on considère pour l'exploitation. Les membres ont discuté des conclusions de ce rapport.

Développement d'infrastructures routières au Nunavik

À la demande de l'ARK, le CCEK a procédé à l'examen du cadre juridique du développement des infrastructures routières au Nunavik. Selon le CCEK, le développement des infrastructures routières est assujetti aux dispositions de la CBJNQ et la mise en œuvre de ce traité est prioritaire. Après avoir examiné le chapitre 23 de la CBJNQ, la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que d'autres documents législatifs concernant de telles infrastructures, le CCEK a rédigé en novembre 2007 un avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik. Cet avis a été présenté au MDDEP, au MRNF, à la Société Makivik et à l'ARK. L'avis du CCEK contient huit recommandations qui proposent notamment d'assujettir tous les projets de nouvelles routes et d'infrastructures routières au Nunavik au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, de mieux définir les termes « route » et « aéroport », et de considérer l'utilisation des chemins d'hiver.

En 2008-2009, le CCEK a continué de suivre les faits nouveaux relatifs à ce dossier et a maintenu des liens avec les divers intervenants et les ministères provinciaux concernés.

Secteur minier

Sites d'exploration minière abandonnés

Par l'entremise de son projet intitulé « Évaluation et restauration des sites d'exploration minière abandonnés », l'ARK continue de répertorier et d'évaluer les sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik et d'élaborer des projets pilotes pour les sites considérés comme nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure selon une étude réalisée en 2001-2002 par l'ARK et la Société Makivik. Depuis le début des travaux de nettoyage en 2007, sept des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure ont été nettoyés. Ce projet est financé par le MRNF et le Fonds Restor-action Nunavik, lequel regroupe de nombreuses sociétés d'exploration et d'exploitation minières actuellement actives au Québec. Tous les partenaires de ce projet travaillent de concert à l'atteinte d'un objectif commun, soit nettoyer et restaurer les sites d'exploration minière abandonnés. En 2008-2009, la restauration de quatre des sept sites où les travaux se sont poursuivis a été achevée. Ce projet, pour lequel le CCEK continue d'assurer un suivi, sera en cours jusqu'en 2012.

Exploration minière au Nunavik

Les activités d'exploration minière s'intensifient au Nunavik, la plupart étant concentrées dans la région de Salluit-Kangiqsujuaq connue sous le nom de fosse de l'Ungava. Comme cette industrie continue de prendre de l'expansion au Nord, le CCEK reste à l'affût des conséquences potentielles de telles activités sur l'environnement et les communautés environnantes.

Le CCEK a examiné la Stratégie minérale du Québec. Il a ensuite transmis ses recommandations au MRNF en octobre 2007. Le CCEK a notamment recommandé de rédiger un guide des pratiques exemplaires à l'intention des sociétés minières qui ont des activités dans le Nord et d'intensifier les suivis et les inspections des sites miniers pour veiller à ce que ces pratiques soient respectées; de maintenir les limites des aires déjà réservées ou désignées par le gouvernement du Québec pour la création de parcs au Nunavik; de donner aux Inuits la possibilité de profiter du potentiel minier, afin que les communautés nordiques puissent bénéficier de meilleures formations, et ce, pour tous les niveaux de postes dans le secteur minier.

Le CCEK est préoccupé par l'augmentation des activités d'exploration minière au Nunavik. Il a donc continué, en 2008-2009, à suivre de près ces activités qui, globalement, ont des impacts négatifs sur l'environnement.

Évaluation environnementale stratégique

Dans une lettre reçue en avril 2008, le COFEX-Nord a suggéré que, en collaboration avec l'administrateur provincial, le CCEK supervise une évaluation environnementale stratégique du développement minier au Nunavik. Les membres du CCEK se sont interrogés sur la pertinence et la faisabilité de réaliser une telle évaluation. Bien que cette étude permettrait d'avoir une vue d'ensemble du développement minier au Nunavik et de mieux encadrer ce type d'activités, les membres du CCEK estiment qu'une étude approfondie est toutefois nécessaire.

Changements climatiques

Le projet de recherche de l'ARK intitulé «Changements climatiques au Québec nordique : Accès au territoire et aux ressources », s'est poursuivi en 2008-2009. Plus particulièrement, des travaux de surveillance des glaces et des entrevues avec les chasseurs et les aînés des communautés participantes ont été réalisés. Selon le rapport d'étape les changements climatiques ne semblent pas avoir eu d'impacts manifestes sur les réseaux de sentiers des Naskapis. Par contre, pour les communautés inuites, l'accès au territoire a été de plus en plus affecté par l'imprévisibilité de la formation et de la fonte des glaces ainsi que du climat. Le CCEK appuie ce projet depuis ses débuts puisqu'il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques. Grâce à l'obtention de fonds additionnels, il a été possible d'étendre le projet à deux autres communautés du Nunavik. Le site Internet du projet de recherche (http://climatechange.krg.ca) contient des renseignements sur les communautés participantes, les activités de recherche et les résultats obtenus à ce jour.

Les changements climatiques demeurent au cœur des préoccupations du CCEK et les membres continuent de suivre de près les projets et les programmes réalisés dans ce domaine au Nunavik.

Projets environnementaux

En 2007-2008, le CCEK a offert de l'assistance technique au village nordique de Kuujjuaq qui avait entrepris un projet d'élimination de presque 500 barils au contenu inconnu. Ces projets ont été financés par le programme de financement communautaire ÉcoAction d'EC.

En juillet 2008, le CCEK a fourni de l'assistance technique au village nordique de Kuujjuaq concernant l'adoption d'un règlement interdisant l'utilisation de sacs jetables de plastique dans la communauté. Le règlement est entré en vigueur en septembre 2008 et est respecté par les membres et les entreprises de la communauté. Le CCEK a financé la production et la distribution des sacs d'épicerie réutilisables, sur lesquels est imprimé le logo du CCEK, et il a transmis une lettre à chacune des communautés pour les encourager à adopter un règlement similaire.

Plan Nord

En novembre 2008, le gouvernement provincial a manifesté son intention d'accroître, par l'entremise du Plan Nord, les activités économiques dans les régions nordiques du Québec, notamment dans les secteurs des mines et de l'hydroélectricité, ainsi que du développement d'aires protégées et du tourisme. Un tel plan pourrait avoir des impacts sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK a transmis une lettre au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, pour lui recommander de soumettre le plan à un examen approfondi des répercussions environnementales et sociales. Une telle étude permettrait de consulter les communautés nordiques et de faire en sorte que les nouveaux projets de développement respectent les objectifs de développement durable exprimés dans la CBJNQ et dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

Secrétariat du CCEK

Plan d'action

Le CCEK a finalisé son Plan d'action quinquennal 2009-2014 lequel présente les objectifs que l'organisme cherche à atteindre au cours des cinq prochaines années. Le plan d'action peut être téléchargé sur le site Internet du CCEK.

Président

Au cours de 2008-2009, la présidence du CCEK aurait dû être assurée par un membre du gouvernement provincial et la vice-présidence par un représentant du gouvernement fédéral. Puisque le gouvernement du Québec n'a pas nommé un de ses membres au poste de président, M. Michael Barrett, représentant la partie inuite, a continué d'assumer ce rôle et M. Claude Abel, représentant du fédéral, s'est, pour sa part, acquitté du rôle de vice-président.

Membres

En décembre 2008, M^{me} Chantal Leblanc-Bélanger a démissionné de son poste de membre du CCEK. En février 2009, M. Adamie Kalingo et M. Charlie Arngak ont été nommés par l'ARK pour remplacer M. Eli Angiyou et M. David Okpik. Les membres tiennent à remercier sincèrement David et Eli pour leur dévouement envers le CCEK et l'environnement du Nunavik.

Secrétaires exécutifs

M^{me} Nancy Dea a démissionné de son poste de secrétaire exécutive en janvier 2009. Elle a été remplacée par M. Gregory Brown.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de 2008-2009, le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son Plan d'action quinquennal (2003-2008). Les réalisations en lien avec ce plan d'action sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou de règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utiles ou nécessaires pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.	Examiner les modifications apportées aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinents aux gouvernements concernés.	Au cours de l'année, le CCEK s'est penché sur les textes législatifs ou administratifs suivants : Régional : – Lignes directrices concernant la gestion des dépôts de déchets dans les villages nordiques du Nunavik; – Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik; – CCEBJ – *Révision des annexes 1 et 2 du régime de protection de l'environnement et du milieu social : les listes des projets assujettis ou exemptés du processus d'examen et d'évaluation (chapitre 22)*; – Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord-du-Québec; – *Processus d'information et de consultations publiques pour les projets de développement réalisés au Nord(CQEK);* Provincial : – Le réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik; – Loi sur les parcs*;* – Loi sur les biens culturels; – Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. Fédéral : – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale; – Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada;
	Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.	
	Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	– Distribution d'une affiche expliquant le mandat du CCEK et indiquant ses coordonnées; – Entretien et établissement de liens avec les gouvernements du Canada et du Québec, de même qu'avec divers organismes œuvrant au Nunavik (ARK, CCCPP, etc.); – Mise à jour du site Internet du CCEK; – Impression de papier, d'enveloppes et de cartes d'affaires portant le logo du CCEK; – Production et distribution du rapport annuel.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.	Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques.	– Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours); – Production du Guide sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ; – Discussions avec la CQEK concernant *le Processus d'information et de consultations publiques pour les projets de développement réalisés au Nord.*
	Faire le bilan de la mise en œuvre du chapitre 23 de la CBJNQ par les autorités responsables.	
	Examiner les cas de chevauchements de régimes d'évaluation des impacts.	– Suivi de l'*Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik* et des affaires judiciaires reliés aux mines Vanadium
	Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik, du dossier de la ligne Mid-Canada et de la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.	– L'évolution de ces dossiers a été suivie par les membres du CCEK tout au cours de l'année.
	Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.	– L'évolution de ce dossier a été suivie par les membres du CCEK tout au cours de l'année.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Assurer le lien avec la population du Nunavik et un soutien auprès de l'administration régionale et des municipalités locales par la transmission d'avis et d'aide technique. Le CCEK favorisera une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ses travaux, tant à titre de détenteurs de connaissances concrètes et précises des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.	– Réception d'information sur les inspections environnementales en milieu nordique du MDDEP; – Discussions avec la CQEK concernant le *Processus d'information et de consultations publiques pour les projets de développement réalisés au Nord*.
	Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik, afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient connus pour que, le cas échéant, des choix puissent être faits et des actions entreprises.	– Participation à des projets conjoints avec l'ARK (recyclage, gestion des matières résiduelles, etc.); – Réunions avec différents interlocuteurs dans le but de favoriser la prise de décision et la collaboration de divers groupes: – Rencontre avec des représentants du MDDEP lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik; – Échanges informels avec le CCEBJ et le CCCPP.
	Inviter, à l'occasion, des personnes-ressources et des représentants élus à participer à des réunions.	Au cours de l'année, le CCEK a reçu les invités suivants : – N. Girard, responsable de l'éducation et de la conservation, Section des parcs, ARK, 116e réunion; – L. Grey, stagiaire en gestion, Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ARK, 117e et 118e réunion; – B. Barbeau, professeur agrégé, ÉPM, 117e réunion; – I. Papineau, étudiante au doctorat, ÉPM, 117e réunion; – A. Delisle, président, TE, 118e réunion; – M. Griffiths, chercheuse socioculturelle, Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ARK, 119e réunion; – F. Gagné, directeur, Service des travaux publics municipaux, ARK, 119e réunion; – R. Rosant, chargé de projets, Service des travaux publics municipaux, ARK, 119e réunion; – G. Chevrefils, chargé de projets, Service des travaux publics municipaux, ARK, 119e réunion; – A. Brissette, chargé de projets, Service des travaux publics municipaux, ARK, 119e réunion.
	Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.	– Publication dans le Makivik Magazine d'une annonce pour souligner le succès des communautés qui ont envoyé leurs pneus hors d'usage au sud pour qu'ils y soient recyclés; – Production d'une affiche mentionnant divers faits sur le recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik; – Assistance technique offerte au village nordique de Kuujjuaq concernant la rédaction d'un règlement interdisant l'utilisation de sacs jetables de plastique.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive. Le CCEK interviendra, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations environnementales des habitants du Nunavik Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large, pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, c.-à-d. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.	Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers tels que la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la qualité de l'eau potable, les changements climatiques, le développement des parcs, la gestion des matières résiduelles (p. ex. ménagères, commerciales, dangereuses), etc.	– Suivi du projet de caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik; – Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik (rencontre avec les villages nordiques, coopération avec l'ARK pour faire progresser des projets reliés à la gestion des matières résiduelles); – Membre actif du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles du Nunavik, lequel comprend également des représentants du MDDEP, de RECYC-Québec et de l'ARK; – Continuation d'un projet de recherche visant à établir les méthodes et les fréquences de nettoyage des réservoirs d'eau des résidences du Nunavik.
	Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent, afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.	– Avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik; – Recommandations à l'égard de la création du parc national Tursujuq.

États financiers*

1er avril 2008 au 31 mars 2009

RECETTES ($)		
Surplus (surplus accumulé additionné au surplus de l'exercice précédent)		88 448
Subvention gouvernementale		200 000
Autres		27
	Total des recettes	**288 475**
DÉPENSES ($)		
Charges d'exploitation, d'administration et financières		
Salaire et avantages sociaux		60 772
Intérêts et frais bancaires		833
Pénalités et intérêts		14
Loyer		5 969
Loyer (logement)		29 465
Messagerie et poste		0
Papeterie et fournitures de bureau		1 273
Publicité		6 916
Service de comptabilité		6 535
Service de consultations		1 836
Télécommunications		6 037
Permits, licenses et enregistrements		48
Autres		622
	Total partiel	**120 320**
Frais de réunion annuels		
CCEK – frais des membres de l'ARK		54 587
COFEX-Nord – frais du membre de l'ARK		1 048
Frais de voyagement et d'hébergement		7 768
Traduction		9 154
Rapport annuel		12 169
	Total partiel	**84 726**
Amortissement des immobilisations		774
	Total des dépenses	**205 820**

* Le rapport de vérification réalisé par la firme Pratte, Bélanger comptables agréés inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

Photo: Nancy Dea, Parc National de Pingualuit

Table of Contents

List of Initialisms 56
Chairman's Message 57
Mandate 59
Composition 60
Secretariat 62
- Logo 62
- Website 63

Meetings 64
Communications 65
Activities 2008–2009
- Section 23 of the JBNQA 66
- Drinking Water 66
- Residual Material Management and Recycling 66
  - *Refundable containers* 67
  - *Used tires* 67
  - *Used oil* 67
  - *Hazardous waste* 68
- Protected Areas and Biological Diversity 68
- Forests 69
- Road Development in Nunavik 69
- Mining Sector 70
  - *Abandoned Mineral Exploration Sites* 70
  - *Mining Exploration in Nunavik* 70
  - *Strategic Environmental Assessment* 70
- Climate Change 71
- Environmental Projects 71
- Plan Nord 71
- Secretariat 72
  - *Action Plan* 72
  - *Chairperson* 72
  - *Members* 72
  - *Executive Secretary* 72

Orientations, Objectives and Achievements 73
Financial Statement 76

List of Initialisms

MAMR .....Minster of Regional and Municipal Affairs

COFEX-N .....Federal Environmental and Social Impact Review Panel

DFO.....Fisheries and Oceans Canada

EC .....Environment Canada

EPM.....École Polytechnique du Montréal

HFTCC .....Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee

JBACE .....James Bay Advisory Committee on the Environment

JBNQA.....James Bay and Northern Québec Agreement

KEAC.....Kativik Environmental Advisory Committee

KEQC .....Kativik Environmental Quality Commission

KRG .....Kativik Regional Government

MDDEP .....Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(Department of Sustainable development, the Environment and Parks)

MRNF.....Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
(Department of Natural Resources and Wildlife)

MTQ .....Transport Québec

TE.....Transfert Environnement

Chairperson's Message

Thinking globally acting locally. In April of this year, the Manager and one of the co-owners of Newvikvi, a general good store in Kuujjuaq, called to voice his concerns about the number of plastic bags being used. This lead to Nancy Dea, the KEAC Secretary, to find an example of a by-law adopted by a community in northern Manitoba and presenting the proposal of banning the use of non-biodegradable, single-use plastic bags to the Mayor Larry Watt. The Northern Village then got the support of the community stores and the KEAC undertook a campaign to distribute reusable bags. In September 2008 a bylaw banning the use of non-biodegradable, single-use plastic bags in Kuujjuaq came into effect. This was one of the small globally but significantly local initiatives the KEAC was able to promote through its Secretariat. Other community initiatives that we supported included the shipping of tires south for recycling; trilingual signs for the residual material sites; promoting increased recycling of aluminum cans; and, providing environmental information through regional publications.

In the 2008-09 year the Committee held meetings at Lac Laflame in the Parc national Pingualuit, in Montreal, in Québec and in Kuujjuaq. The Committee completed, and presented on its website, their *Guide to the environmental impact assessment procedure in Nunavik*. While the Committee continued to review the possible amendments to the schedules and development projects automatically subject or exempt from environmental and social impact assessment as stipulated in section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement, it expanded this review to procedures and specifically the consultation and information requirements. The objective of this study is to enhance the environmental assessment procedures.

In a community context the quality of drinking water, the cleaning of household water tanks and residual materials all continued to be action items for the Committee. In a regional context concerns focused on the responses to the KEAC position paper on transportation infrastructure in Nunavik. In June, a member of the committee attended the public hearings in Umiujuaq, Kujjuaraapik and Wamagousti on the proposed park in the Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire area. In August, the KEAC transmitted a brief on this project to the Quebec Minister of Sustainable Development, Environment, and Parks. One of the recommendations is that the entire Naskapi River basin be included within the park boundaries.

Paule Halley, Sylvie Létourneau, and Jean Couture continue to contribute their time and dedication as members named by the Gouvernement du Québec. This is not at all to take away from the contributions of Gilles H. Tremblay, and Claude Abel, who served this year as vice-chairperson.

This year was marked by many departures. Notably, David Okpik decided to retire and to devote more time to his family, the community of Quaqtaq, harvesting and prospecting. In 1979 David was named by the KRG to the newly created Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). He has participated in environmental and social impact assessment community consultations, including those for municipal infrastructures in the 1980s, the Great Whale Hydro-electric Complex and Raglan Mines in the 1990s, as well as marine infrastructure and parks in recent years. 9 years ago David was also named by the KRG to the KEAC. He contributed much to the achievement of the Committee's objectives by sharing his unique knowledge and insights with the other members. On a personal note, it has been my privilege to both travel extensively and learn from David over the last years while attending KEAC meetings. Nakurmik David.

. In January 2009 Nancy Dea, our Executive Secretary decided to further her career while ensuring her experiences continue to serve the environmental field.. Beginning as a recent university graduate with the committee in 2005, Nancy soon became one of the most a key environmental persons, not only for the committee but for the communities in Nunavik. Nancy listened, looked for practical solutions and initiated actions. While Nancy has moved from Kuujjuaq, hopefully she can be available to work on other projects in Nunavik. Eli Anyigou, who has served on the Committee for the last 9 years, and Chantal Leblanc-Belanger,

who was named in 2007, each with other work assignments, left the KEAC this year. Eli we will certainly remember your insights and contributions to improve the environmental and health situations in Nunavik. The day that we were able to spend with you on the waters of Hudson Bay near Aklulivik was one I will not forget. Many thanks for your dedication. Chantal, thanks for your fresh vision and your enthusiasm during our trip to the Parc national des Pingualuit.

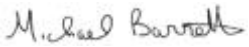

Michael Barrett

Mandate

The KEAC was established pursuant to Section 23 of the JBNQA and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- advise the governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- advise the governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to the natural and social environments as well as land use;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to the natural and social environments as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed and replaced at the discretion of the parties. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In December 2008, Government of Canada member Chantal Leblanc-Bélanger resigned from the KEAC. In January 2009 Nancy Dea was replaced by Gregory Brown as the executive secretary for the KEAC. Long standing KRG appointed representatives David Okpik and Eli Angiyou resigned from the committee in January and were replaced by Charlie Arngak and Adamie Kalingo in February.

For the year 2008-2009, the KEAC was composed of the following members:

Chairperson

Michael Barrett is the Associate Director of the KRG Renewable Resources, Environmental and Land Use Planning Department. Over the last thirty years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, of environmental provisions of the JBNQA, and of various environmental protection programs. Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present.

Vice-Chairperson

Claude Abel holds a Bachelor of Science degree in geology. From 1995 to 2008, he was a community projects analyst for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs of Environment Canada. As a previous employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in several Nunavik villages for four years. The Government of Canada appointed Mr. Abel to the KEAC in 1997.

Members appointed by the KRG

Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is an avid hunter and fisherman and is employed by the KRG as an environmental technician. Mr. Angiyou was appointed by the KRG Executive to the KEAC in 2001and in January 2009 took his leave from the Committee.

David Okpik is an elder and hunter from Quaqtaq who has always been deeply involved in local and regional issues. He has been a member of the KEQC from 1980 to 2009 and was a member of the COFEX-North from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed by the KRG Executive to the KEAC in 2000 and in January 2009 retired from his many years of service to both the KEAC and the Kativik Environmental Quality Commission.

Adamie Kalingo is from Ivujivik where he has lived since 1974 after returning from his studies in Ottawa. He has been mayor of Ivujivik several times as well as a member of the Kativik Regional Government regional council, municipal secretary-treasurer, and a youth protection worker. In the summer of 2008, he was hired by the Avataq Cultural Institute home as a Language Analyst. He is an avid outdoorsman, hunter and fisherman as well as an amateur stamp collector and photographer. He was named to the KEAC by KRG in 2009.

Charlie Arngak, from Kangiqsujuaq, is president of the Avataq Cultural Institute. He has been mayor of his community from 1983 to 1998, an addiction counselor, a hockey coach and was a signee of the James Bay and Northern Quebec Agreement. He was named to the KEAC by KRG in 2009.

Members appointed by the Gouvernement du Québec

Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Ministère de l'Environnement du Québec and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. The Gouvernement du Québec appointed Mr. Couture to the KEAC in 2001.

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in environmental law. The Gouvernement du Québec appointed Ms. Halley to the KEAC in 1999.

Sylvie Létourneau is a biologist. She possesses a Certificate in International Co-operation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has worked in a variety of capacities in Canada and abroad, and is currently employed as a project officer at the environmental assessment branch of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ms. Létourneau was appointed to the KEAC in 2006.

Members appointed by the Government of Canada

Chantal Leblanc-Bélanger holds a Bachelor in High School teaching, and has worked as a negotiator at the James Bay and Northern Quebec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada since 2002. She is assigned to the Implementation and Relationship team. She has also acquired many years of experience as a member of other JBNQA committees, namely within Section 22 and 24. The Government of Canada appointed Ms. Leblanc-Bélanger to the KEAC in December 2007 and resigned from the Committee in December 2008.

Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a chemist. He is currently is a Senior Advisor for programs under the Regional Oceans, Habitat and Endangered Species for Fisheries and Oceans Canada, Québec region. For several years, he has conducted research on contaminants. The Government of Canada appointed Mr. Tremblay to the KEAC in 2002.

Executive Secretary

Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree from Saint Mary's University in Halifax, majoring in Environmental Studies and made the North her home in January 2004. Ms. Dea joined the KEAC in October 2005 and resigned from her position in January 2009.

Gregory Brown joined the KEAC in January 2009. He graduated from the University of New Brunswick with a degree in Biology.

Secretariat

The KEAC's head office is located in Kuujjuaq, Nunavik. Contact information for the KEAC is as follows:

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᕌᒍᓱᓂᖅᓯᒪᓕᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓇᖅᑐᓂ ᑲᑎᒪᔨᖅ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK / KEAC
C.P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961 poste 2287
Téléc. : 819-964-0694
keac-ccek@krg.ca

The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also plans the organization's meetings and ensures follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's financial accounts. The executive secretary also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC as well as between the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support and assisting the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

Logo

Description of the KEAC logo

The centre of the logo is an abstract image of the environment (earth, sea and sky), the source of all Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the white line marking the horizon represents snow and ice. The centre image is furthermore embraced by three human-like forms representing each administrative body that comprises the KEAC: the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. These human forms also evoke environmental protection in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. Recognized as a cold colour, blue represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the *James Bay and Northern Québec Agreement*, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Website

The KEAC is online and can be consulted at **www.keac-ccek.ca.** The site is available in English, French and Inuktitut.

Here you can find all previous KEAC Annual Reports, the meeting minutes, position papers produced by the Committee and information regarding the environmental and social impact assessment procedure in Nunavik.

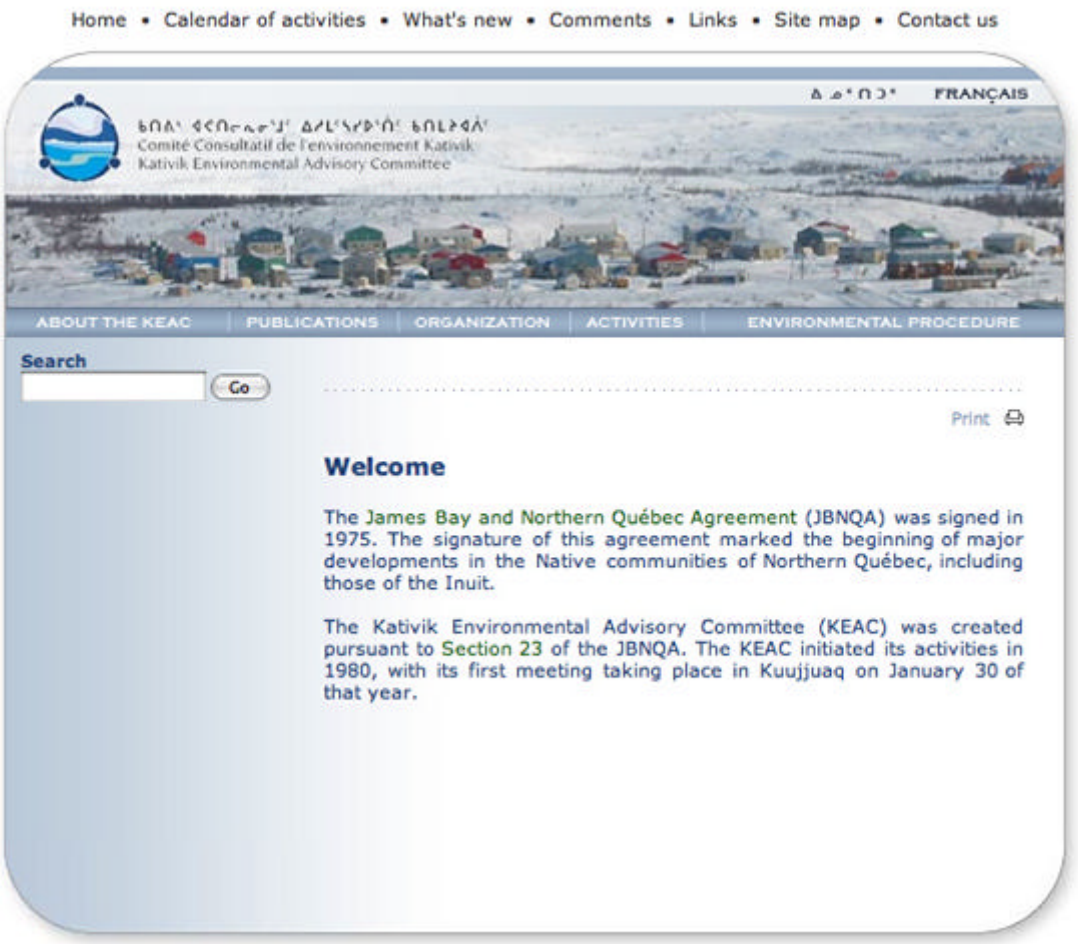

Meetings

Between April 1, 2008 and March 31, 2009, the KEAC held four meetings as prescribed by the JBNQA. These meetings were held on the dates and at the places indicated below:

116th meeting: July 15-17, 2008 in the Parc national des Pingualuit, Nunavik
117th meeting: October 8-9, 2008 in Montréal
118th meeting: January 15-16, 2009 in Québec City
119th meeting: March 25-26, 2009 in Kuujjuaq

The number of members present and the names of guests at these meetings are shown in Table 1.

Table 1
KEAC meetings in 2008–2009:

116th meeting		**117th meeting**		**118th meeting**		**119th meeting**	
No. of members		No. of members		No. of members		No. of members	
KRG:	2	KRG:	2	KRG:	1	KRG:	1
Canada:	3	Canada:	3	Canada:	2	Canada:	1
Québec:	2	Québec:	3	Québec:	3	Québec:	3
Guests N.Girard, KRG		Guests L. Grey, KRG B. Barbeau, EPM I. Papineau, EPM		Guests L. Grey, KRG A. Delisle, TE		Guests M. Griffiths, KRG F. Gagné, KRG R. Rosant, KRG A. Brissette, KRG G. Chevrefils, KRG	

Sources: Minutes adopted for the 116th, 117th, 118th and 119th meetings of the KEAC.

Communications

Three sub-committees composed of KEAC members continued to look into special issues and certain priorities. The sub-committees were:

- sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik
- sub-committee on the revision of Section 23 of the JBNQA;
- administration sub-committee.

Several conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required timely responses. Quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the KRG, the Makivik Corporation, the Northern villages, the MDDEP, as well as the secretariats of the JBACE and the HFTCC, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

Due to the secretariat's location in Kuujjuaq it has enabled the KEAC to participate more fully in various regional issues. The executive secretary is able to attend more easily any conferences, workshops and meetings held in Nunavik and, in this manner, the KEAC is able to stay abreast of the environmental and social concerns of the region and to maintain closer contact with residents.

The KEAC has undertaken activities during 2008-2009 to improve their communication and information procedures. Since the involvement of other bodies created under the JBNQA helps the KEAC to fulfil its duties, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was continued in 2008–2009,

The KEAC focused their greatest effort focused on the maintenance of its official website, available in Inuktitut, English and French: **www.keac-ccek.ca**. A study of how often the website is consulted demonstrates its importance to the public. The website receives an average of 1500 visits per month.

Posters providing information regarding the committee and encouraging the public to consult the KEAC with their environmental questions continue to be distributed throughout Nunavik.

In addition, the Makivik Corporation publishes a regular newsletter concerning the amalgamation of certain regional organizations and self-government negotiations. This newsletter is distributed to members of the KEAC, who take care to monitor all related developments. The KEAC also regularly contributes to Makivik Magazine by sponsoring announcements that recognize local environmental initiatives and publishing relative information to increase awareness regarding different actions to help protect the environment...

During 2008-2009, the executive secretary accompanied MDDEP representatives during environmental inspections in Nunavik. In addition to becoming better acquainted with environmental inspections, the executive secretary was able to reinforce the KEAC's presence in the region's communities and to promote the organization's role. The executive secretary also participated in various Nunavik consultations and helpedcoordinate several enironmentalprojets

Activities 2008–2009

Section 23 of the JBNQA

The KEAC studied the application of the JBNQ's environmental and social impact assessment procedure and has prepared a preliminary position paper on the subject. This work is almost complete.

Firstly, the KEAC wishes to have Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA revised. These schedules list the types of development projects that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure applicable in Nunavik. Even though the JBNQA provides for the revision of these schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed.

Secondly, the KEAC would like to see the procedure improved and updated in accordance with Inuit self-government aspirations and the JBNQA. Therefore, in March 2008 the KEAC published a guide entitled *Environmental and social impact assessment and review procedure guide* describing the process set out in Section 23. Its objective is to inform the public and project proponents. This document is available on the KEAC website.

In January 2009, KEAC members met with the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) to discuss their document entitled *Review of schedules 1 and 2 of the Environmental and Social Protection regime: lists of development projects subject to and exempt from impact assessment and review (Section 22)* that was recently sent to the federal and provincial administrators of the JBNQA. The goal of this meeting was to better understand their point of view on the improvement of the procedure under Section 23 of the JBNQA.

Finally, in 2008-2009, the KEAC has made attempts to meet with the KEQC to discuss improvements to the public consultation and information session process applied to development project in Nunavik. The KEAC also approached Mr. André Delisle (Transfert Environnement), a consultant for public consultation, to obtain further support.

Drinking Water

In 2007, the KEAC decided to further their efforts regarding the issue of maintaining the quality of drinking water in Nunavik by asking an outside source to find additional information regarding the cleaning of household tanks and personal containers in Northern communities. Cleaning techniques, equipment needed and frequency were of greatest concern. The KEAC accepted to participate in the financing of a research proposal with the objectives of evaluating the microbial water quality of pilot storage reservoirs over a one-year period; to confirm the need to clean in-home storage reservoirs; and to propose a methodology and frequency for the cleaning. This project was initiated in January 2008 and the final results will be available in the summer of 2009.

Residual Material Management and Recycling

In 2003, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from RECYC-Québec for the preparation of a residual material management plan for the region of Nunavik. The application however was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council 357-2002, which provides funding only for those regional municipalities in Québec required to prepare a plan.

In 2004, the KEAC retained the consulting firm PESCA Environnement to look into current residual material management practices in Nunavik. A representative of the firm presented to the KEAC the results of its report *Recommendations for Residual Material Management in Nunavik*. The report emphasizes the importance of establishing a residual material management plan for the region. Order-in-Council 357-2002 puts Nunavik at a serious disadvantage since, without related funding, the Northern villages are unable to improve their residual material management practices. The KRG and the Northern villages have neither the means nor the proper expertise to establish residual material management plans.

In February 2008, the KEAC reviewed the report published by the Commission on Transport and the Environment entitled *La gestion des matières résiduelles*. The Committee sent its comments to the Commission emphasizing the importance of developing a residual material management plan and to remind them that Nunavik is unique with respect to residual material management in Québec.

During 2008-2009, the KEAC has remained as a member of the Nunavik Residual Material Management working group, consisting of representatives from the KRG, RECYC-Québec and the MDDEP. The mandate of the working group includes studying the implementation of provincial regulations regarding hazardous waste and the issue of residual material management in Nunavik. This working group held its first meeting in December 2007. Since then, the KRG has again requested financial assistance from the MDDEP to help develop a residual material management plan. The KEAC has supported this request with a follow-up letter sent to the Ministry in March.

Refundable containers

In 2008-2009, the recovery of aluminum cans continued and once again produced good results following the preliminary steps initiated by the KEAC and the KRG in 2003-2004. It should also be noted that in addition to the Newviq'vi store in Kuujjuaq, most Nunavik Co-op Store retailers also provide aluminium can compactors for their customers' benefit. Increasing awareness among users is still a concern.

In July 2008, the KEAC funded the creation, production, and distribution of a poster to increase public awareness of the benefits of recycling in Nunavik. This poster, which featured facts about aluminum can recycling in the region, was distributed and displayed in public spaces in all fourteen communities.

Used tires

Over the past four years, the KEAC has undertook to establish a recycling project for used tires in Nunavik by encouraging municipalities to take advantage of the 2002-2008 Québec Program for the Integrated Management of Scrap Tires, in which the Québec government, in co-operation with RECYC-Québec, is taking an active role in the sustainable management of scrap tires. During the summer of 2008, the 6 municipalities of Kangiqsujuaq, Kuujjuaq, Umiujaq, Kangiqsuallujuaq, Akulivik, and Puvirnituq, with financial assistance from RECYC-Québec, organized the collection and shipment of used tires to Montreal for recycling. 2008 was the final year of this RECYC-Québec program.

Used oil

Following the adoption of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters* by the Gouvernement du Québec in 2001, the KEAC wrote to the Deputy Minister of the MDDEP to enquire how the Ministry planned to assist Northern communities with the implementation of this new regulation. Given that Northern Québec is excluded from Order-in-Council 357-2002, which

provides funding for regional municipalities to produce residual material management plans, a number of obstacles prevent the proper implementation of the new regulation in Nunavik communities.

According to the *Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik* (2004), roughly 175 000 litres of used oil is stored in Nunavik and represents a threat to the environment. The firm PESCA Environnement, which prepared the study, recommends that a used oil management plan for Nunavik be adopted and that furnaces that burn this type of oil be put in place. With the support of the KEAC, the KRG has taken steps for this purpose. It obtained funding from the Government of Canada in March 2005 for the purchase of used-oil burning furnaces. Currently, the Northern Villages of Inukjuak and Salluit employ such a furnace in their municipal garages, while the Northern Village of Kuujjuaq has purchased a similar furnace to be installed in the near future. In February 2006, the KEAC nominated the Municipality of Inukjuak for a Phénix de l'Environnment award, in the category of Waste Management, for their used oil reclamation initiatives. They were awarded the prize in June 2006.

In 2008 the KEAC continued to monitor the issue of used oil and to provide technical assistance to communities in need regarding the installation of used oil furnaces.

Hazardous Waste

In 2005-2006, the KRG funded a training program that would enable representatives from communities in Nunavik to be educated in the handling, storage, and shipment of hazardous waste such as used oil, anti-freeze and garage waste. The training program covered topics such as chemical hazards, emergency planning, hazardous waste identification, management practices and solutions, federal and provincial environmental regulations, preparation tasks for marine transportation and recycling and treatment options south of the region. The KEAC executive secretary attended the first training session held in Kangirsuk and Puvirnituq.

In 2007 the KEAC committed to funding the design of permanent hazardous waste signs for each of the communities' solid waste disposal and recovery sites. These signs list and explain the various types of hazardous waste people bring to the landfills or designated depots and the dangers to both humans and the environment due to improper handling and storage. They also help indicate where each hazardous product could be stored, helping to better organize the sites and create proper storage areas for these dangerous materials. The signs will continue to be delivered to the communities in conjunction with a follow-up hazardous waste management course that will begin in the fall of 2009.

In 2008, the KEAC assisted the Northern Village of Kuujjuaraapik in writing a letter to both the Federal and Provincial Governments requesting financial and technical support in removing 1,200 abandoned barrels from their community. A confirmed action plan has yet to be received.

Protected Areas and Biological Diversity

In June 2008, the KEAC attended, as observers, the public hearings for the Tursurjuq Park Project in the Northern Villages of Umiujaq and Kuujjuaraapik in order to finalize their recommendations for the creation of the park. The recommendations were sent to both the Minister of the MDDEP and the KEQC. One of these recommendations stated that given the exceptional scenery of the Nastapoka River and the importance of the wildlife resources of this river and its drainage basin, the KEAC recommends that the Nastapoka River and its entire drainage basin be included in the future park.

In July 2008, the KEAC held their 116th meeting in the Parc national des Pingualuit. This visit provided them with an opportunity to experience firsthand the challenges of park development in the North and to witness the type of infrastructure being made available. The members were able to see the results of many years of dedication and determination on behalf of Nunavik people for the development of a park in the region.

In September 2008, Québec's Premier announced that 17,000 km^2 of land would be protected in Québec, bringing the total protected area in the province up to seven percent. 3 Nunavik areas, previously identified in the KRG Master Plan, were named as part of these newly protected lands as reserves for parks. The Colines Ondulés (1,400 km^2) and the Baie-aux-Feuilles (4,000 km$^{2)}$ offer unique geological features and a spectacular scenic and wildlife experience. Mont-Pyramids (2,400 km^2), on the George River, has also been designated as a park reserve. An additional 7,000 km^2 along the George River, adjacent to the Mont-Pyramid park reserve, was designated as a protected area. The KEAC supports the actions of the Government of Quebec for the creation of protected areas in the North.

Forests

Created in November 2003, the Commission for the study of public forest management in Québec urged the MRNF and the KEAC to jointly develop a strategy for the purpose of increasing knowledge about forestry resources in Nunavik.

In 2005 a request to the Makivik Corporation was made by a number of residents of Kangiqsualujjuaq and Kuujjuaq, both located near forest resources, to explore the possibility of harvesting these resources. A pilot project has been proposed that would involve logging two areas identified in paragraph 6.3.1. of the JBNQA. Due to such logging activities being new to the area, it was agreed that studies would be needed to ensure that the resources are developed according to the principles of sustainable development. Because very little is known about the forest resources in Nunavik, a forest inventory of the region was completed, with a draft of the final report presented by Makivik in September 2006.

General feedback from the presentation indicated that the study lacked information regarding such issues as regeneration, erosion and the impact on wildlife. It was decided that the study would be re-worked to include this information. A final copy of the report has been received and reviewed by the KEAC. Meanwhile, a phase two report regarding the economic feasibility of the project has yet to be received.

At a previous meeting in March 2008, a representative from the MRNF informed the KEAC that in 2006 the forestry sector of MRNF initiated a new project to gather more information regarding the northern tree limit with the objective of either raising or confirming the status of this limit. The forest inventory began in 2007 and will continue for the next 2 years. The data will help judge the productivity of northern forests. In Nunavik, there are currently no commercial forestry practices and the interests to harvest remain community-based.

In 2008-2009, the KEAC received an updated inventory of the forested areas near Kuujjuaq and Kangiqsuallujuaq being considered for exploitation. The members discussed the conclusions of this report.

Road Development in Nunavik

At the request of the KRG, the KEAC undertook a review of the legal framework applicable to road infrastructure development in Nunavik. According to the KEAC, road development in the territory is subject to the provisions

of the JBNQA and its implementation is a first priority. After reviewing Section 23 of the JBNQA, the EQA as well as all other legislature pertaining to this type of infrastructure, the KEAC prepared a position paper in November 2007 regarding transportation development in Nunavik and presented it to the MDDEP, the MRNF, the Makivik Corporation and the KRG. The paper contains 8 recommendations which includes subjecting all new road and road infrastructure projects in Nunavik to the environmental and social impact assessment and review procedure, improved definitions for "roads" and "airports", and the consideration of using "winter roads" in Nunavik.

In 2008-2009, the KEAC continued to follow the developments regarding this issue and remain in contact with the various stakeholders and provincial departments involved.

Mining Sector

Abandoned Mineral Exploration Sites

Through the *Assessment and Remediation of Abandoned Mining Exploration Sites Project,* the KRG continue to inventory and assess abandoned mining exploration sites in Nunavik and to develop pilot projects for the remediation of certain sites designated as major in the 2001-2002 study conducted by the KRG and Makivik.

Since the clean-up project began in 2007, 7 of the 18 major sites have been completed. Funding for the project is provided by MRNF and Fonds Restor-action Nunavik, which brings together many mining and exploration companies currently active in Quebec, all working cooperatively towards the common purpose of the cleanup and restoration of abandoned mining exploration sites. In 2008-2009 work continued on 7 sites, 4 of which were completed. The project, which the KEAC continues to follow, will continue until 2012.

Mining Exploration in Nunavik

Mining exploration continues to develop in the region, with most of the interest concentrated in the Salluit-Kangiqsujuaq area known as the Ungava trough. As this industry continues to grow in the North, the KEAC remains aware of potential consequences to the environment and the nearby communities.

After reviewing draft *Québec's Mineral Strategy*, the KEAC sent its recommendations to the MRNF in October 2007. Some of the recommendations included the development of a guide to good practices for mining companies in the North and increased follow-up and inspection of mining sites to ensure these practices are being followed and respected; the importance of maintaining the boundaries of areas already reserved or designated by the Gouvernement du Québec for the creation of parks in Nunavik; and that Inuit be given the occasion to benefit from mining potential so that Northern communities can profit from better training, for all levels of positions within the mining sector.

The KEAC continues to be concerned regarding the increasing mining exploration activities in Nunavik. It therefore continues to survey these activities that globally, have a negative impact on the environment.

Strategic Environmental Assessment

In a letter received in April 2008, the COFEX-N suggested that in collaboration with the provincial administrator, the KEAC supervise a Strategic Environmental Assessment of the development of the mining sector in Nunavik.

The KEAC members questioned the appropriateness and feasibility of achieving a strategic environmental assessment of mining development. While this evaluation would have an overall view of mining development in Nunavik and would better manage these activities, KEAC believes that a more comprehensive study is still needed.

Climate Change

The KRG research project entitled *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues* continued in 2008-2009, with ice monitoring fieldwork and interviews with hunters and elders in the participating communities. . It reveals that climate change has had little impact on the network of trails used by the Naskapi. As concerns access in Inuit territory, however, ice conditions and climate patterns are becoming less and less predictable. The goal of this study project, which has been supported by the KEAC from its inception, is to increase knowledge and find solutions to the impacts of climate change. Additional funding has made it possible to extend the project to include two other communities in Nunavik. The project's Web site provides more information on the participating communities, the research activities and the study findings to date **(http://climatechange.krg.ca)**.

The KEAC continue to be concerned about climate change and monitor closely the projects and programs relevant to this issue and Nunavik.

Environmental Projects

In 2007-08, the KEAC helped support the Northern Village of Kuujjuaq by providing technical assistance in its initiative to remove nearly 500 barrels of unknown contents. The funding for this project was provided by Environment Canada's EcoAction program.

In July 2008, the KEAC provided technical assistance to the Northern Village of Kuujjuaq in passing a by-law that would ban single-use plastic shopping bags from the community. The by-law took effect in September 2008 and continues to be applied and respected by community members and businesses. The KEAC funded the production and distribution of reusable grocery bags with the committee's logo, and along with a letter, sent them to each Nunavik community to help encourage them to pass a similar by-law.

Plan Nord

In November 2008, the provincial government indicated its intention to foster increased economic activities in the northern regions of Quebec, particularly in the mining, hydroelectric and protected areas and tourist development domains, through the Plan Nord. Such a plan could result in impacts on the environment and social milieu. The KEAC has sent a recommendation to the Prime Minister of Quebec, Mr. Jean Charest, to submit the plan to an in-depth and comprehensive study of the environmental and social repercussions. Such an assessment would include a consultation with northern communities and ensure that new development projects comply with the sustainable development objectives expressed in the JBNQA and the Environmental Quality Act.

KEAC Secretariat

Action Plan

The KEAC has finalized the *2009-2014 Action Plan* that presents the Committee's objectives for the next 5 years. This action plan is available for review on the KEAC website.

Chairperson

During 2008-2009, the KEAC chairmanship was to be assumed by a provincially appointed member and the vice-chairmanship by a federally appointed member. The Quebec government did not appoint a member as President, and therefore Michael Barrett, KRG appointed member, continued his role as Chairman and Claude Abel, federal member, assumed his role as vice-chairman.

Members

In December 2008 Chantal Leblanc-Bélanger resigned as a KEAC member. In February 2009 Adamie Kalingo and Charlie Arngak were appointed by the Kativik Regional Government to replace Eli Angiyou and David Okpik... The members would like to extend their sincere thanks to David and Eli for their dedication to the KEAC and the Nunavik environment.

Executive Secretary

Nancy Dea resigned from her position as executive secretary in January 2009. She was replaced by Gregory Brown.

Orientations, Objectives and Achievements

During the 2008–2009 fiscal year, the KEAC continued to work towards achieving the objectives contained in the Committee's *Five-year Action Plan 2003–2008.* Achievements under this action plan are summarized in Table 2.

Table 2

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Comment on government laws, regulations and measures needed for environmental and social protection in Nunavik.	Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik as well as consultations with stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.	Over the course of the year, the following legislative and administrative texts were examined: Regional: – *Guidelines for the management of Nunavik municipal solid waste disposal sites;* – *The Kativik Act;* – JBACE-*Review of Schedules 1 & 2 of the Environmental and Social Protection Regime: lists of development projects subject to and exempt from impact assessment and review (Section 22);* – *Information and Public Consultation Procedure for Northern Development Projects (KEQC);* – *Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord du Québec.* Provincial: – *Climate Change and Other Environmental Issues in Nunavik;* – *Parks Act;* – *Cultural Property Act;* – *Regulation respecting the landfilling and incineration of residual material.* Federal: – *Canadian Environmental Assessment Act;* – *Canada's Northern Strategy;*
	Review government measures put in place with respect to implementation and monitoring activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Ensure follow up of the KEAC's advice and recommendations.	
	Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose missions and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.	– Distribution of a poster which publicizes the mandate and contact information of the KEAC; – Fostering of ties with the governments of Canada and Québec, as well as with various Nunavik organizations (KRG, HFTCC, etc.); – Updating KEAC website; – Printing of office stationery and business cards displaying the new KEAC logo; – Printing and distribution of Annual Report.
Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures. Continue working with responsible governments to ensure that projects, which may have environmental or social impacts, comply with the JBNQA.	Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and Northern communities.	– Revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress); – Completion of Committee's guide to the environmental and social impact review procedure found in Section 23 of the JBNQA ; – Discussion with the KEQC regarding the *Information and Public Consultation Procedure for Northern Development Projects*.
	Assess the efforts of the responsible governments to implement Section 23 of the JBNQA.	
	Review situations where impact assessment regimes overlap.	– Monitoring the KEAC position paper entitled *Standing Committee on Environment and Sustainable Development in Ottawa concerning overlapping federal environmental assessment procedures in Nunavik and the court case related to Vanadium mines.*
	Monitor marine infrastructure projects in Nunavik, Mid-Canada Line issues, and the characterization of abandoned mineral exploration sites in the region.	– Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.
	Review the harmonization proposals put forward by the Canadian Environmental Assessment Agency.	– Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance. Foster the meaningful involvement of Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik.	Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for review.	– Receipt of information concerning Northern environmental inspections carried out by the MDDEP; – Ongoing discussions with the KEQC regarding the public consultation procedure for Northern development projects.
	Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.	– Participation in joint projects with the KRG (recycling, residual material management, etc.); – Meetings with various stakeholders to foster decision making and co-operation between different groups: – with MDDEP representatives at the time of their Northern environmental inspections; – informally with the JBACE and the HFTCC.
	Occasionally invite resource people and elected representatives to attend meetings.	Over the course of the year the following guests attended KEAC meetings: – N. Girard, Education and Conservation Officer, KRG, 116th meeting; – L. Grey, Management Trainee, Renewable Resources Department, KRG, 117th & 118th meeting; – B. Barbeau, Associate professor, EP, 117th meeting; – I. Papineau, PhD Student, EP, 117th meeting; – A. Delisle, President, TE, 118th meeting; – M. Griffiths, Socio-Cultural Researcher, Renewable Resources Department, KRG, 119th meeting; – F. Gagné, Department Head, Municipal Public Works Department, KRG, 119th meeting; – R. Rosant, Project Manager, Municipal Public Works Department, KRG, 119th meeting; – G. Chevrefils, Project Manager, Municipal Public Works Department, KRG, 119th meeting; – A. Brissette, Project Manager, Municipal Public Works Department, KRG, 119th meeting.
	Recognize local environmental efforts. Encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.	– Publication in Makivik Magazine announcing the success of communities sending used tires south for recycling – Publication of a poster providing information regarding aluminium can recycling facts for Nunavik; – Provided technical assistance for the creation of a by-law in Kuujjuaq banning single-use plastic shopping bags in the community.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach. Respond to the major environmental concerns of Nunavik residents. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of protecting ecological integrity and the social environment. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.	Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the quality of drinking water, climate change, park development, waste management (for example, domestic, commercial and hazardous waste), etc.	– Monitoring of the characterization and rehabilitation of abandoned mineral exploration sites in Nunavik; – On-going activities to improve residual material management in Nunavik (meeting with municipalities, co-operation with the KRG to advance residual material management projects); – Active member of residual material management working group with other representatives from MDDEP, RECYC-Québec and the KRG; – Continuation of a research project to better understand the necessary cleaning frequency and method for household water tank in Nunavik;
	Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.	– Position Paper regarding transportation development in Nunavik; – Recommendations regarding creation of Tursurjuq Park Project.

Statement of Operations*

April 1, 2008 to March 31, 2009

REVENUE ($)		
Surplus (accumulated surplus and surplus from previous year)		88 448
Government subsidy		200 000
Other revenue		27
	Total revenue	**288 475**
EXPENDITURES ($)		
Operating, administration and financial expenditures		
Salary and employee benefits		60 772
Interest and bank fees		833
Penalties and interests		14
Rent		5 969
Housing rent		29 465
Courier service and postage		0
Stationery and office supplies		1 273
Advertising		6 916
Accounting services		6 535
Consultation services		1 836
Telecommunications		6 037
Permits, licenses & registrations		48
Other		622
	Subtotal	**120 320**
Annual meeting expenditures		
KEAC – KRG member expenses		54 587
COFEX-North – KRG member expenses		1 048
Travel and accommodations		7 768
Translation		9 154
Annual Report		12 169
	Subtotal	**84 726**
Amortization of capital assets		774
	Total expenditures	**205 820**

*The auditors' report prepared by Pratte, Bélanger Chartered Accountants Inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

Photo: Gilles H. Tremblay. KEAC members, Parc national des Pingualuit

Cover photo: Stéphanie Benoit, Kuujjuaq

ETSETERA DESIGN INC. • 514-923-9159